



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de la condition féminine

FEWO • NUMÉRO 039 • 1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 15 février 2007

Présidente

Mme Yasmin Ratansi

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent de la condition féminine

Le jeudi 15 février 2007

• (1535)

[Traduction]

La présidente (Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.)):
La séance est ouverte.

Membres du comité, j'aimerais vous lire le texte suivant afin que les témoins et les membres du comité soient sur la même longueur d'ondes:

À sa réunion du 30 mai 2006, le Comité a adopté une motion en vue d'entreprendre une « étude de la sécurité économique des femmes âgées, y compris une exploration du fractionnement du revenu et des soins à donner ».

Selon les renseignements fournis au comité, les femmes gagnent moins que les hommes et se retrouvent plus souvent dans les catégories à faible revenu que les hommes, y compris à l'âge de la retraite. Les membres ont convenu de discuter d'une vaste gamme de facteurs, dont les coûts économiques assumés par les femmes, leur part disproportionnée de travail non normalisé, leur manque d'instruction et les répercussions à long terme de tout cela.

Nous avons l'intention d'étudier les options de politique gouvernementale susceptibles de donner plus de choix aux femmes, pour leur permettre soit d'effectuer du travail rémunéré, soit de consacrer plus de temps à dispenser des soins non rémunérés.

Aujourd'hui, nous accueillons Mme Monica Townson du Centre canadien de politique alternative, Mme Virginia Poter du ministère des Ressources humaines et du Développement social et M. Lindsay, Mme Michaud et M. Stone de Statistique Canada.

La greffière me dit que chaque groupe—c'est-à-dire le Centre canadien de politiques alternatives, le ministère des Ressources humaines et du Développement social et Statistique Canada, a été avisé que chacun aura 10 minutes pour faire son exposé. Vous pouvez vous répartir ce temps de parole entre vous à votre guise, mais je suis une présidente très stricte. Au bout de 10 minutes, je vous ferai signe et nous vous demanderons de vous arrêter.

Nous aimerions que notre réunion soit très interactive. Les membres auront donc la possibilité de poser des questions pendant sept minutes, et s'ils vous interrompent, ce sera parce que vous n'aurez pas répondu à leur question.

Cela dit, je vais maintenant donner la parole à Mme Townson, qui aura 10 minutes.

Mme Monica Townson (associée en recherche, Centre canadien de politiques alternatives): Je vous remercie beaucoup de m'avoir invitée à m'exprimer devant vous aujourd'hui. Je n'ignore pas que vous avez déjà entendu les témoignages du Conseil national du Bien-être social et de la Division du vieillissement et des aînés, entre autres. Ils vous ont fourni des renseignements détaillés sur la situation économique des femmes âgées et sur les programmes et politiques qui les concernent. Il se peut donc que mes propos reprennent en partie leur témoignage, mais dans une certaine mesure, c'est inévitable.

Je tirerai certaines de mes observations d'un rapport approfondi que j'ai rédigé pour le compte du fonds de recherche en matière de politique de Condition féminine Canada, et que vous avez peut-être déjà parcouru. Il s'intitule *Réduire la pauvreté parmi les femmes âgées: le potentiel des politiques en matière de revenu de retraite*. On y trouvera une analyse détaillée et des recommandations. Je me permets de vous recommander de le consulter pour obtenir davantage de détails.

La bonne nouvelle c'est que le Canada a sensiblement amélioré la sécurité économique des femmes âgées depuis une vingtaine d'années, grâce, en grande partie, à nos régimes publics de pensions tels que la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, ainsi que les régimes de pensions du Canada et du Québec. Après impôts et transferts fédéraux, en 2004, près de 7 p. 100 des femmes âgées se trouvaient dans la catégorie à faible revenu, mais cela représente encore le double de la proportion des hommes dans le même cas. En comparaison, dans la tranche d'âge des moins de 18 ans, on trouve 12,8 p. 100 de Canadiens dans la catégorie à faible revenu, chiffre qu'on utilise habituellement pour mesurer ce qu'on désigne du nom de « pauvreté chez les enfants », et chez les Canadiens de 18 à 64 ans, cette même catégorie a un faible taux de revenu de 11,7 p. 100.

Toutefois, il y a un groupe de femmes âgées qui ont un taux de faible revenu bien plus élevé, et c'est celui des femmes âgées seules. En 2004, 17 p. 100 d'entre elles avaient des revenus inférieurs au seuil de faible revenu après impôt de Statistique Canada. On a estimé que les revenus en question étaient en moyenne 2 100 \$ en-deçà du seuil.

Il y a aussi lieu de noter que, toujours en 2004, les femmes chefs de famille monoparentale se retrouvaient dans une proportion de 35,6 p. 100 dans les tranches à faible revenu, et que leur revenu était en moyenne de 6 300 \$ inférieur au seuil. Leur situation est donc beaucoup plus grave que celle des femmes âgées en général.

On pourrait utiliser les politiques de revenu de retraite pour réduire l'incidence de la pauvreté chez les femmes âgés à l'avenir de deux façons: elles pourraient atténuer la pauvreté dans la vieillesse en accordant des prestations aux femmes à faible revenu une fois parvenues à l'âge de la retraite; ou elles pourraient venir en aide aux femmes grâce à diverses mesures qui leur permettraient d'être mieux à même d'accumuler un revenu de retraite tout au long de leur vie.

D'autres témoins qui ont comparu devant vous ont fait remarquer, je crois, que la sécurité économique des femmes âgées dépend en grande partie d'événements qu'elles ont connu auparavant au cours de leur vie. Ainsi par exemple, certaines femmes âgées de 65 ans et plus n'ont peut-être pas travaillé longtemps à l'extérieur du foyer et n'ont donc pas été en mesure de se constituer des fonds de pension. Selon Statistique Canada, en 2004, par exemple, 17 p. 100 des femmes âgées de 65 ans et plus n'avaient jamais fait partie de la population active rémunérée.

En revanche, la plupart des femmes plus jeunes ont un emploi rémunéré, et l'on prévoit donc que leur sécurité économique sera sensiblement mieux assurée que celle de la génération actuelle des femmes âgées. Pour ma part, cette hypothèse me paraît par trop optimiste, et je vais vous expliquer en partie pourquoi. Les femmes ont beau être plus nombreuses que jamais dans la population active, leurs salaires demeurent très inférieurs à ceux des hommes. Ainsi par exemple, l'année dernière, 82 p. 100 des femmes âgées de 25 à 44 ans — donc dans le groupe d'âge des femmes qui procréent — faisaient partie de la population active. Elles ne gagnaient cependant que 63 p. 100 du salaire moyen des hommes. Or c'est exactement au même point qu'elles étaient 10 ans plus tôt, en 1995.

Si l'on tient compte de la situation des femmes détenant un emploi à plein temps pendant une année complète, en 2004, elles gagnaient 70 p. 100 du salaire moyen des hommes. De plus, environ 20 p. 100 des femmes occupant un emploi à plein temps, par opposition à seulement 10 p. 100 des hommes de la même catégorie, occupaient des postes à bas salaire.

Bien entendu, la parité salariale pourrait venir en aide à certaines des femmes qui détiennent un emploi à plein temps, mais comme on vous l'a sans doute déjà dit, de plus en plus de femmes occupant un emploi rémunéré ne travaillent plus à plein temps pendant une année complète. Elles font partie de la catégorie des travailleurs occasionnels, occupant des emplois à temps partiel, obtenant du travail grâce à des agences de placement temporaire ou de placement à la demande, ou elles travaillent à leur propre compte.

Il s'agit là d'emplois précaires, en général mal rémunérés et n'offrant aucuns avantages sociaux comme les pensions. Or, 40 p. 100 des femmes dans la population active occupent ce genre de postes.

En règle générale, les femmes qui ont un travail rémunéré ne gagnent pas assez d'argent pour économiser en vue de leur retraite, par exemple, au moyen de cotisations à un REER, et la plupart ne bénéficient pas non plus d'un régime de pension d'entreprise.

Au cas où vous penseriez que les femmes choisissent des emplois à temps partiel afin de conjuguer le travail et les soins à donner à leur famille, il faut savoir que près d'un tiers des femmes en âge de procréer travaillent à temps partiel parce qu'elles ne trouvent pas de travail à plein temps. C'est à peu de chose près la même proportion que celles qui travaillent à temps partiel parce qu'elles s'occupent de leurs enfants.

Lorsque les femmes perdent leur emploi, dans la plupart des cas, elles n'ont pas droit à ce qu'on appelait auparavant l'assurance-chômage. Dans les années 80, 70 p. 100 des femmes en chômage touchaient des prestations. En 1996 cependant, les règles ont été modifiées et le programme a reçu le nouveau nom d'assurance-emploi. À présent, seulement 32 p. 100 des femmes en chômage, par opposition à 40 p. 100 des hommes chômeurs touchent des prestations d'assurance-emploi, lesquelles remplacent 55 p. 100 de leur salaire habituel. Dans certaines régions du pays, la protection est encore beaucoup plus faible que cela. En Ontario, par exemple, à

peine 23 p. 100 des femmes en chômage reçoivent les prestations d'assurance-emploi.

Ce refus d'accorder aux femmes un revenu d'appoint temporaire entraîne de graves conséquences pour elles et leur famille, non seulement dans l'immédiat mais également par rapport à leur sécurité à venir. La situation faite à ces jeunes femmes aura des répercussions importantes sur leur sécurité économique lorsqu'elles seront âgées, et c'est pour cela qu'à mon avis, il nous faut une stratégie nationale pour améliorer la sécurité économique des femmes.

Une telle stratégie devra tenir compte des origines de leur pauvreté, y compris leur rémunération moindre, leurs responsabilités familiales, la façon dont elles conjuguent le travail rémunéré et non-rémunéré au cours de leurs vies; l'évolution de la population active rémunérée et le fait que les femmes, en raison de leur forte longévité, en moyenne vivront plus longtemps que les hommes et se retrouveront vraisemblablement seules.

Il faut aussi que nous réexaminions les programmes de soutien du revenu tels que l'assurance-emploi, les régimes publics de pension, l'aide sociale et l'aide juridique, et qu'à cette fin, nous utilisions, entre autres moyens, une analyse différenciée selon le sexe; la sécurité économique des femmes est à ce prix. Il va s'en dire aussi qu'il faut accorder une attention toute particulière aux sous-groupes de femmes doublement défavorisées, comme les chefs de familles monoparentales, les femmes autochtones, les immigrantes et les femmes racialisées.

• (1540)

La présidente: Merci. Il vous restait encore deux minutes.

Nous allons maintenant entendre Mme Barbara Glover. Allez-vous partager votre temps avec Mme Poter?

Mme Barbara Glover (directrice générale par intérim, Politiques du marché du travail, ministère des Ressources humaines et du Développement social): Oui, madame la présidente, c'est ce que je vais faire.

La présidente: Allez-y, la parole est à vous.

Mme Virginia Poter (directrice générale, Politiques sur la sécurité économique, ministère des Ressources humaines et du Développement social): Je vous remercie, madame la présidente. Je tiens aussi à remercier les membres du comité de nous avoir invités aujourd'hui.

Nous avons appris que le comité amorce une étude, et nous allons donc vous donner un aperçu général en insistant sur certaines grandes tendances. Pour ma part, je ferai quelques observations au sujet des faibles revenus, et Barbara Glover abordera la question du marché du travail.

La sécurité économique des hommes et des femmes dépend en grande partie de l'environnement économique. Au cours de la dernière décennie, le contexte économique a été positif au pays. Bon nombre de femmes au Canada ont été en mesure de profiter de nouvelles possibilités sur le marché du travail et ont connu des gains conséquents dans leur revenu et leur bien-être. Le taux de faible revenu chez les femmes canadiennes a ainsi diminué.

En dépit de ce succès, des segments de la population féminine continuent à connaître des niveaux plus élevés de faibles revenus que leurs homologues masculins. Cela reflète à la fois des circonstances et des décisions.

Ainsi que le comité l'a appris lors d'une audience antérieure, les taux de pauvreté parmi les aînés, — hommes ou femmes, célibataires ou couples, — ont considérablement diminué depuis 25 ans. Malgré ce progrès impressionnant, les femmes âgées présentent des taux de faible revenu plus élevés que leurs homologues masculins. Dans l'ensemble, les femmes représentaient 72 p. 100 de tous les aînés touchant un faible revenu en 2004. Quelle en est la raison? Les probabilités étaient moins grandes pour les femmes âgées d'occuper un travail rémunéré hors du domicile lorsqu'elles étaient jeunes que ce n'est le cas pour les jeunes femmes d'aujourd'hui. Par conséquent, ces femmes ont moins cotisé au RPC ou aux régimes de pension en milieu de travail.

Dans le cas des jeunes générations de femmes, leur retraite sera très différente de celle des femmes âgées d'aujourd'hui. En fait, leur sécurité du revenu à la retraite devrait ressembler davantage à celle de leurs homologues masculins qu'à celle des femmes âgées d'aujourd'hui. Cela tient à leur forte participation à la population active et à leur cotisations plus élevées au régime de pensions du Canada et au régime de pensions en milieu de travail.

Malgré cette perspective positive pour la retraite, les jeunes femmes doivent encore surmonter des difficultés importantes. Comme c'est le cas pour chaque génération, ce sont les jeunes femmes qui ont des enfants et qui sont souvent le principal fournisseur de soins. Il est difficile pour les jeunes parents, et en particulier pour les jeunes femmes, de jongler avec les exigences d'une carrière et les responsabilités familiales. Une participation réduite au marché du travail, les frais de garderie et d'autres dépenses reliées aux enfants peuvent concurrencer d'autres besoins financiers primordiaux, comme l'épargne pour la retraite. Outre les soins des jeunes enfants, bon nombre de Canadiens et de Canadiennes s'occupent d'un parent âgé. Environ un million d'aînés canadiens ont reçu des soins officiels et officieux pour leurs besoins physiques à long terme. Or, ce sont le plus souvent les femmes qui fournissent ces services à leurs parents âgés. Les défis posés aux aidants naturels sont plus aigus pour les femmes ayant peu ou pas de soutien familial.

Comme vous l'avez appris, les femmes vont plus vraisemblablement connaître un divorce ou une séparation que dans le passé. Par conséquent, il est plus probable qu'elles ne se retrouvent dans une situation financière difficile et qu'elles deviennent chef de famille monoparentale. Les familles monoparentales courent cinq fois plus de risques de vivre avec un faible revenu que les familles biparentales, et plus de 80 p. 100 des familles monoparentales ont une femme pour chef de famille. Signe positif, le taux de faible revenu pour les mères seules a considérablement diminué ces dernières années, passant de 50 p. 100 en 1996 à 35,6 p.100 en 2004.

Les femmes courent également plus de risque de toucher un faible revenu à long terme que les hommes. Entre 1999 et 2004, 6,3 p. 100 des femmes vivaient avec un faible revenu pendant au moins quatre ans, comparativement à 4,6 p. 100 des hommes. On trouve également des groupes particuliers de femmes présentant des risques plus élevés de faible revenu à long terme. Il s'agit notamment des femmes handicapées, des immigrantes et des Autochtones. Les femmes handicapées représentent la majorité des adultes handicapées, et leur proportion augmente avec l'âge. Le revenu moyen de ces femmes est sensiblement plus faible que celui des hommes, soit de 15 500 \$ en comparaison de 28 157 \$ pour les hommes handicapés.

Les immigrantes doivent également relever des défis. En l'an 2000, 23 p. 100 des femmes nées à l'étranger vivaient de faibles revenus, ce qui est une proportion beaucoup plus grande que les femmes nées au Canada.

● (1545)

[Français]

La présidente: Pouvez-vous parler plus lentement, s'il vous plaît?

[Traduction]

L'interprétation a du mal à vous suivre si vous allez vite, donc veuillez ralentir. Il vous reste seulement quelques remarques à faire.

Mme Virginia Poter: Les femmes autochtones touchent également des revenus plus faibles, et il est moins probable qu'elles fassent partie de la population active. En l'an 2000, le revenu moyen des femmes autochtones s'élevait à 12 300 \$, soit environ 5 000 \$ de moins que les femmes non-autochtones.

Pour relever les défis que je viens d'énumérer, il faut un effort collectif à plusieurs niveaux, dont les administrations provinciales, territoriales et municipales, de même que les employeurs, les employés et le mouvement syndical. Le gouvernement du Canada joue un rôle essentiel dans ce domaine également, principalement en vertu des programmes de soutien du revenu, des prestations fiscales et des transferts aux provinces et autres partenaires. Faute de temps, je ne présenterai pas de détails au sujet de ces programmes.

Je vais maintenant céder la parole à Barbara Glover.

Mme Barbara Glover: Bonjour, madame la présidente. Bonjour, mesdames et messieurs.

Étant donné les contraintes de temps, je présenterai sans plus tarder les dernières informations relativement au marché du travail et aux femmes. Vous n'ignorez sans doute pas que ces dernières années, la performance des femmes sur le marché du travail au Canada a été extrêmement robuste, tandis que leurs revenus tirés du marché du travail ont affiché une hausse considérable au fil des ans.

Le taux de participation des femmes est passé de 57 p. 100 en 1996 à 62 p. 100 en 2006, alors que celui des hommes est demeuré relativement stable, à environ 73 p. 100, au cours de la même période. De même, le taux d'emploi chez les femmes s'est accru plus rapidement que celui des hommes au cours des dix dernières années. En 2006, il s'élevait à 58 p. 100.

Les taux de chômage ont chuté de manière importante au fil des ans et ils se situent actuellement à leur plus bas niveau en 30 ans; en 2006, le taux de chômage des femmes était de 6,1 p. 100. Cela fait plus de dix ans que le taux de chômage des femmes est moindre que celui des hommes, et la différence est d'autant plus marquée chez les femmes appartenant au groupe d'âge principal, de 25 à 54 ans.

Comme c'est le cas aussi chez les hommes, les taux de chômage chez les femmes varient évidemment selon les régions et d'autres caractéristiques d'ordre personnel; ainsi, les taux de chômage sont plus élevés au Canada Atlantique et au Québec que dans d'autres parties du Canada. Les taux de chômage sont également plus élevés parmi les personnes peu spécialisées que parmi celles plus scolarisées.

Les femmes sont plus fortement représentées dans les emplois atypiques que les hommes, plus particulièrement dans les emplois à temps partiel et temporaires. Ainsi que l'a souligné Monica, en 2006, la proportion de femmes occupant un emploi atypique était de 40 p. 100 comparativement à 34 p. 100 pour les hommes. Ces faits ont un impact sur les revenus, les gains et les taux de couverture des régimes de retraite complémentaires des femmes.

À l'échelle internationale, il importe de souligner que les revenus tirés du travail des femmes au Canada se comparent très avantageusement à ceux des femmes vivant dans d'autres pays développés. Ainsi par exemple, le Canada se classe au premier rang du Groupe des Sept quant au taux de participation des femmes âgées de 25 à 64 ans. Il occupe également la première place au sein du Groupe des Sept quant à taux de chômage des femmes d'âge intermédiaire.

Les femmes ont aussi progressé de façon importante en matière de scolarité. Le niveau de scolarisation des jeunes femmes a sensiblement augmenté. C'est vrai à la fois par rapport au taux de décrochage au niveau secondaire, qui, dans le cas des femmes... Je crois que selon les données les plus récentes, au secondaire, le taux de décrochage est de 7 p. 100 chez les jeunes filles et de 12 p. 100 chez les jeunes hommes.

Au niveau postsecondaire, 60 p. 100 de tous les diplômés universitaires sont des femmes, les femmes correspondent à 52 p. 100 des diplômés au deuxième cycle et à 41 p. 100 des diplômés au troisième cycle. Étant donné ce niveau plus élevé de diplomation chez les femmes, que ce soit au premier cycle ou au deuxième cycle, on prévoit que sous peu, les femmes seront plus nombreuses que les hommes à obtenir des doctorats.

Il est révélateur à cet égard que lors du Forum économique mondial, on a observé qu'en 2006, les femmes canadiennes détenaient le plus haut taux d'inscription au niveau postsecondaire dans le monde.

Les champs d'études changent aussi; on note que de plus en plus de femmes s'inscrivent dans les champs d'études qui étaient autrefois dominés par les hommes, notamment la médecine et le droit. J'ai apporté avec moi des statistiques là-dessus, mais je ne vais pas les citer.

Pour ce qui est de l'écart salarial, bien que les femmes gagnent toujours, en moyenne, moins que les hommes, il s'est quelque peu amenuisé au fil des ans. J'aimerais m'arrêter quelques instants là-dessus et y consacrer peut-être les dernières minutes de mon exposé.

En 1997, les salaires horaires moyens pour les emplois à temps plein chez les femmes d'âge intermédiaire représentaient 82,7 p. 100 de ceux de leurs homologues masculins; en 2005, ce rapport avait grimpé de trois points de pourcentage, pour totaliser 85,7 p. 100. J'aimerais préciser ici que parmi les diplômés universitaires de moins de 25 ans qui travaillent à plein temps, on n'observe à peu près aucun écart salarial entre les hommes et les femmes. J'ajoute que je cite ici des chiffres fondés sur une démarche méthodologique différente. Je me réjouis de voir des représentants de Statistique Canada ici présents, parce que je me suis précisément servie d'une méthode que le rapport de Mme Drolet nous a encouragé à utiliser il y a quelques années.

Il existe diverses mesures et chacune de ces mesures peut servir à des fins différentes. Ici, il s'agit de combler un écart, surtout dans la cohorte des jeunes, mais il demeure quand même difficile de prévoir comment les choses évolueront. Beaucoup d'études se sont penchées sur l'écart salarial et la façon dont il va évoluer. Va-t-il continuer à s'amenuiser? Va-t-il se maintenir? Nous n'en sommes pas sûrs.

Nous avons demandé à l'OCDE d'effectuer une comparaison relative à l'écart salarial selon la cohorte d'âge, cela afin de comparer ce qui se passe dans les pays membres de l'organisme sur le plan de la participation aux études et de l'écart salarial. Cela nous permettra d'avoir une meilleure idée des tendances dans les pays qui font face au même genre de difficultés.

Je vous remercie.

• (1550)

La présidente: Merci.

Vous en aurez l'occasion lors de la période de questions.

Monsieur Lindsay, allez-vous commencer?

M. Colin Lindsay (analyste principal, Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada): Oui. Merci beaucoup.

Dans la mesure du possible, je tenterai de ne pas répéter ce que les témoins précédents ont dit.

Nous voulons remercier le comité de l'occasion qui nous est donnée de vous présenter cet exposé aujourd'hui. Nous avons consacré beaucoup de temps et d'efforts à compiler des rapports, notamment les publications *Les femmes au Canada*, le rapport *Le patrimoine des Canadiens* et l'ouvrage du Dr Stone, intitulé *Les nouvelles frontières de recherche au sujet de la retraite*. Je crois que des exemplaires de ces tous rapports ont été distribués au comité.

Il est certainement gratifiant pour tous ceux qui ont travaillé à l'élaboration de ces rapports de savoir que ces documents sont utiles dans un forum comme celui-ci, et que d'une certaine façon, nous avons peut-être un petit impact sur l'élaboration de la politique sociale au Canada.

Comme nous l'avons souligné dans notre exposé le printemps dernier, le thème général de l'égalité des sexes qui ressort du rapport *Femme au Canada* comportait à la fois une bonne nouvelle et une mauvaise nouvelle. D'une part, il ne fait aucun doute que d'après de nombreux indicateurs, la qualité de vie des femmes au Canada s'est améliorée. Cependant, il y a toujours des lacunes considérables entre la situation socio-économique des hommes et des femmes, tout au moins selon les indicateurs sociaux de base dans de nombreux domaines.

Par exemple, au cours des 25 dernières années, l'écart entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'éducation a considérablement diminué. En fait, les hommes et les femmes atteignent maintenant à peu près les mêmes niveaux d'éducation.

Il y a davantage de femmes sans emploi, comme d'autres témoins l'ont souligné, mais par ailleurs, nous avons remarqué au printemps que les femmes travaillaient toujours surtout dans les secteurs d'emploi traditionnel et que les progrès à cet égard sont lents. Les femmes représentent toujours la grande majorité des travailleurs à temps partiel au Canada. L'écart sur le plan des gains semble être bloqué à 70 p. 100, et il y a eu très peu de changement à cet égard au cours des 10 dernières années. Même lorsqu'elles ont un emploi, les femmes sont toujours en grande partie responsables des tâches ménagères et de l'éducation des enfants à la maison.

Cette tendance générale de mesures positives alliée aux mesures négatives semble être toujours vraie dans une certaine mesure pour la sécurité économique des femmes âgées. Comme d'autres témoins l'ont fait remarquer, il y a eu une augmentation très importante des revenus des femmes âgées au cours des 25 dernières années. Par exemple, entre 1981 et 2003, le revenu réel moyen des femmes de plus de 65 ans au Canada a augmenté de 30 p. 100. Par contre, le revenu réel moyen de tous les Canadiens au cours de cette période n'a augmenté que de 10 p. 100.

Encore une fois comme d'autres témoins l'ont dit, il y a eu une baisse très importante des pourcentages de femmes âgées à faible revenu aujourd'hui. En fait, cela représente un changement social assez important au Canada du point de vue statistique. Aussi récemment que dans les années 80, par exemple, les femmes âgées constituaient facilement le groupe d'âge le plus pauvre au Canada, le pourcentage de faibles revenus pour ce groupe d'âge étant deux à trois fois plus élevé que ceux des autres groupes de femmes. Cependant, aujourd'hui, le pourcentage de femmes âgées à faible revenu est en fait moins élevé que pour d'autres groupes de femmes, notamment les femmes de moins de 65 ans et les femmes avec des enfants.

Cependant, il y a des différences considérables pour ce qui est de la probabilité que les femmes âgées aient un faible revenu, selon leur situation familiale. En fait, aujourd'hui seulement environ 2 p. 100 des femmes âgées qui vivent au sein d'une famille, soit avec leur conjoint soit avec d'autres membres de la famille, sont considérés comme vivant au sein d'une famille à faible revenu.

Par contre — et on le voit sur le tableau 1 qui accompagne ces documents — 17 p. 100 des femmes seules âgées de 65 ans et plus ont à l'heure actuelle un revenu après impôt inférieur au seuil de faible revenu. En même temps, comme c'est le cas de toutes les femmes âgées ou de toutes les personnes âgées en général, il y a eu une diminution très importante du pourcentage de femmes âgées vivant seules qui ont un faible revenu.

Encore une fois, comme on peut le voir au tableau 1, le pourcentage de femmes âgées vivant seules qui ont un faible revenu est passé de 40 p. 100 en 1985 à 17 p. 100 à l'heure actuelle. Il était de plus de 50 p. 100 au début des années 1980.

Il est vrai également, ou c'est ce que les statistiques semblent révéler, que le risque d'avoir un faible revenu est considérablement plus élevé chez les femmes plus âgées par rapport aux femmes âgées mais plus jeunes qu'elles.

Si vous voulez bien vous reporter au tableau 4, je vais réorganiser mes observations de façon à ne pas répéter ce qui a déjà été dit.

● (1555)

Le quatrième tableau indique que, en 2001, les femmes âgées de 85 ans et plus étaient deux fois plus susceptibles de toucher un faible revenu que celles âgées de 65 à 74 ans. Nous n'avons malheureusement pas pu distinguer les femmes âgées de 85 ans et plus vivant seules des autres, mais nous estimons qu'elles sont bien plus susceptibles de toucher un faible revenu que les femmes plus jeunes qu'elles vivant seules.

Les données que nous avons tirées de nos rapports suggèrent que, à l'avenir, la question du soutien social risque d'être aussi critique que celle de la sécurité économique pour les femmes âgées de plus de 85 ans. Les femmes représentent environ 70 p. 100 de la population canadienne âgée de 85 ans et plus. Environ un tiers de ces femmes vivent dans des institutions et deux tiers d'entre elles vivent encore chez elles. La plupart des femmes âgées de 85 ans et plus qui vivent chez elles, soit 60 p. 100 d'entre elles, vivent seules.

Comme vous pouvez le voir dans le cinquième tableau, bon nombre de ces femmes ont des handicaps. En 2001, 72 p. 100 des femmes âgées de 85 ans et plus qui vivaient à la maison avaient une invalidité de longue durée qui les empêchait de mener au moins une activité indispensable dans leur vie quotidienne. Cette donnée impliquait qu'elles auraient besoin d'aide.

Comme l'ont mentionné au moins plusieurs autres intervenants, le soutien social des personnes âgées au Canada imposera un double

fardeau aux femmes canadiennes. D'un côté, les femmes âgées constitueront la majorité des personnes qui auront besoin d'un tel soutien à l'avenir. D'un autre côté, si l'on se fie à l'histoire, il incombera principalement aux filles de fournir ce soutien.

Nous ne pouvons pas vous fournir d'indicateur formel à cet effet, mais nous avons fait quelques calculs rapides avant de comparaître aujourd'hui. À l'heure actuelle, au Canada, pour chaque personne âgée de 85 ans et plus, il existe huit femmes âgées entre 45 et 65 ans — cela représente environ l'âge des filles. D'ici 2030, soit dans environ trois décennies, ce chiffre va chuter à quatre. Il sera réduit de moitié et les femmes plus jeunes devront assumer encore plus de responsabilités que de nos jours.

Parlons maintenant du revenu.

La sécurité économique des femmes âgées tient également compte de leur prospérité et de leurs actifs. Je vais maintenant céder la parole à ma collègue Sylvie Michaud.

● (1600)

[Français]

Mme Sylvie Michaud (directrice, Statistique du revenu, Statistique Canada): Je serai brève.

Nous avons mené une enquête sur la sécurité financière de façon à avoir des détails sur l'avoir et sur les dettes. Depuis 1999, on calcule la valeur des droits à la pension pour les gens qui ont un régime de pension offert par l'employeur. L'enquête a été faite de façon périodique, la dernière s'étant déroulée en 2005. Nous avons comparé les résultats à ceux de 1999.

Au graphique 7, on voit que les avoirs ont un cycle de vie. En 2005, il y a eu une augmentation de 23,2 p. 100 des avoirs par rapport à 1999, et la valeur médiane des avoirs se situait à 148 400 \$. Cependant, on constate un avoir beaucoup plus important chez les personnes de 65 ans et plus, et beaucoup plus faible chez les personnes de 45 ans et plus. Comme c'est prévisible aussi, les avoirs sont beaucoup plus importants pour les familles économiques que pour les individus qui restent seuls. Pour ces derniers, on peut voir la distribution entre hommes et femmes, indiquée au moyen des lignes bleues et roses.

Le graphique suivant indique la distribution du patrimoine chez les personnes de 65 ans et plus. Le groupe où l'augmentation nette de la valeur du patrimoine a été la plus importante est celui des gens de 55 à 64 ans, suivi du groupe des personnes âgées de 65 ans et plus, dont la valeur patrimoniale a augmenté d'environ 100 000 \$, passant de 343 070 \$ à 443 610 \$ entre 1999 et 2005, tout cela en dollars constants de 2005.

Le groupe qui a vu la plus grande augmentation est celui des femmes de 65 ans et plus qui vivaient hors famille économique; donc, souvent, elles vivaient seules. N'empêche que leur patrimoine, en 2005, reste inférieur à celui des hommes: 155 000 \$ versus 197 000 \$ chez les hommes de 65 ans et plus qui vivent seuls.

Lors d'une précédente séance du comité, vous avez parlé d'accès à la propriété, des personnes âgées restant en résidence versus les locataires. Donc, le graphique 9 sert simplement à vous donner de brèves statistiques sur le taux de propriété chez les personnes de 65 ans et plus. Chez les familles, c'est resté constant, entre 1999 et 2005, à 83 p. 100. Cela varie.

En dernier lieu, l'écart s'est agrandi. Si on porte un regard sur les patrimoines les plus riches et les moins riches, l'écart entre les deux a grandi entre 1999 et 2005.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Nous allons maintenant passer à notre premier tour de table. Monsieur Dhaliwal, vous avez sept minutes.

M. Sukh Dhaliwal (Newton—Delta-Nord, Lib.): Merci, madame la présidente.

Madame Bennett, allez-vous prendre la parole? Est-ce que cela vous pose problème...?

L'hon. Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): J'aimerais poser une question à Statistique Canada. En ce qui concerne le sondage PAL, sur l'état des personnes et leur handicap, avez-vous mené ce sondage au cours du dernier recensement?

M. Colin Lindsay: Oui.

L'hon. Carolyn Bennett: Le faites-vous désormais au cours de chaque recensement?

Parce qu'avec une population vieillissante...

• (1605)

M. Colin Lindsay: Oui.

L'hon. Carolyn Bennett: ... la limitation de pouvoir travailler un peu ou de contribuer sera une question de plus en plus importante.

Est-ce que vous voulez que le comité fasse pression dans son rapport afin que vous obteniez des fonds pour incorporer ce sondage dans chaque recensement? Devrions-nous formuler une telle recommandation?

M. Colin Lindsay: Cela dépasse peut-être notre... quoi qu'il en soit, je vous répondrai que oui.

L'hon. Carolyn Bennett: Oui, d'accord.

La question de la flexibilité de la retraite est également un enjeu pour les femmes parce qu'elles ont été moins liées à leur travail, elles n'ont donc pas accumulé autant d'années que les hommes et ne touchent ainsi pas une aussi bonne retraite.

Un des documents de la Bibliothèque du Parlement indique que les gens retournent au travail après avoir soit disant pris leur retraite. Pouvons-nous nous pencher sur cette question, à savoir si la retraite obligatoire a eu une incidence négative sur certaines personnes? Comment pouvez-vous vous assurer que les gens ont le choix de rester au travail ou non? Qu'ils ont le choix d'augmenter leur revenu?

Je vous pose ces questions et vous laissez le soin de décider entre vous qui y répondra.

Existe-t-il des différences entre le contexte rural et urbain? Lorsque je songe à la sécurité du logement, je me demande quelle part de revenu est disponible pour permettre aux gens d'avoir un endroit où se loger. Pouvez-vous me donner des éclaircissements?

Il semble qu'alors que les gens qui vivent avec quelqu'un partagent le coût du loyer, ceux qui vivent seuls doivent entièrement assumer ce coût. Ainsi, si vous n'établissez pas cette distinction, ils font l'objet d'une double discrimination.

J'aimerais également que vous me parliez, en matière de revenu disponible, des formes de soutien et des services offerts aux personnes qui ont besoin d'un peu d'aide. Existe-t-il des différences au Canada dans les services et le soutien octroyés aux personnes âgées afin de leur permettre de rester autonomes? À l'échelle du pays, y a-t-il des personnes âgées dans certaines régions qui s'en tirent mieux que dans d'autres?

Voilà qui résume mes questions.

M. Colin Lindsay: Je peux répondre à quelques-unes très rapidement.

Malheureusement, dans ce rapport, nous n'avons pas divisé les données en fonction des provinces. Si ces renseignements vous intéressent, nous pourrions vous les fournir. Il nous serait difficile d'improviser.

Les données sont sensiblement les mêmes à l'échelle du pays. Vous verrez que, chose étonnante, les taux de faible revenu sont les plus élevés chez les femmes âgées au Québec et en Colombie-Britannique et les plus faibles en Saskatchewan et en Alberta. Mais les données sont assez semblables d'un bout à l'autre du pays.

Pour ce qui est des distinctions entre les régions rurales et urbaines, les résultats sont intéressants. Les femmes âgées vivant dans les régions rurales ont tendance à avoir des revenus plus faibles que leurs homologues dans les régions urbaines mais ont plus de chance de vivre avec leur époux ou un membre de la famille. Très peu de femmes âgées dans les collectivités rurales vivent seules donc cela modère cette situation.

M. Stone est probablement le mieux placé pour parler des tendances changeantes en matière de retraite.

M. Leroy Stone (directeur général associé, Analyse du travail non rémunéré, Statistique Canada): En ce qui concerne le retour au travail, nous venons de faire une étude qui n'est pas encore publiée, dans laquelle on suggère que, une fois qu'elles ont pris leur retraite, les femmes sont moins susceptibles de retourner sur le marché du travail. Cette statistique est peut-être liée aux soins qu'elles prodiguent et aux responsabilités qu'elles assument. Il faudrait également tenir compte du fait que, en matière de possibilités, le marché du travail est plus hostile envers les femmes — surtout en ce qui concerne le démarrage d'une entreprise, dans lequel le taux de lancement des femmes est plus faible que celui des hommes.

Le retour au travail a lieu, mais à un taux moindre chez les femmes.

L'hon. Carolyn Bennett: Monica, vous connaissez les sanctions auxquelles font face les gens, et je songe notamment, entre autres, aux répercussions que cela aurait sur le SRG. Avez-vous constaté un effet dissuasif sur le retour au travail? Nous voulions accorder une exemption de 4 000 \$ à ceux qui retournaient sur le marché du travail.

Mme Monica Townson: Je n'ai pas étudié cela de façon précise, mais j'ai en main des chiffres de Statistique Canada sur les raisons pour lesquelles les gens prennent leur retraite. Je crois que c'était une de vos questions.

Ces données de 2005 portent sur les gens âgés de 55 ans et plus et qui ont pris leur retraite. Seuls 10 p. 100 avaient pris leur retraite en raison de la date obligatoire. Ici, il est intéressant de noter que 24 p. 100 d'entre eux ont dit avoir pris leur retraite en raison d'obligations personnelles ou familiales et 23 p. 100 pour des raisons de santé; les considérations liées à la santé semblent un des facteurs déterminants d'une retraite anticipée et forcée.

Vous avez aussi parlé des femmes qui continuent de travailler faute d'avoir pu se constituer un revenu de retraite, cela en raison de leurs obligations familiales. On invoque d'ailleurs souvent cela pour préconiser l'abolition de la retraite obligatoire; on dit que cela permettrait aux femmes d'accumuler des fonds de pension plus substantiels. Je dois avouer que j'ai de sérieuses réserves à cet égard, parce que la plupart des femmes ne cotisent pas à un régime de retraite d'entreprise et gagnent trop peu pour cotiser à un REER; par conséquent, il ne me paraît pas raisonnable de les encourager à travailler pour augmenter leurs revenus de retraite. Cela revient au fond à leur dire que si elles veulent un revenu de retraite convenable, elles n'ont qu'à continuer de travailler.

À mon avis, il faudrait envisager tout cela par le biais d'une étude des régimes de pension de l'État et de la manière dont ces derniers traitent les femmes. On pourrait ainsi faire en sorte que le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec prévoient une période d'absence du marché du travail pour les soins à donner aux parents âgés, de la même manière qu'ils le font pour les soins prodigués aux enfants à charge. À mon avis, il serait important de le faire, et une telle disposition viendrait en aide aux femmes d'âge intermédiaire forcées de prendre leur retraite en raison de soins à donner. On pourrait aussi concevoir d'autres mesures d'aide aux femmes d'âge intermédiaire, outre le conseil qu'elles n'ont qu'à travailler jusqu'à ce qu'elles aient accumulé assez d'argent.

• (1610)

La présidente: Je vous remercie, madame Bennett.

Je vais maintenant donner la parole à Mme Demers, qui a sept minutes.

[Français]

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Merci de votre présence aujourd'hui.

Je suis de Laval, où il y a une très forte population de personnes âgées. Il y a environ 40 000 personnes âgées sur une population de 350 000 personnes. Parmi ce nombre, 38 p. 100 ont plus de 75 ans, ce qui fait qu'il y a environ 12 000 femmes qui ont plus de 75 ans et qui, bien souvent, n'apparaissent pas dans les statistiques, telles que vous les faites, d'individus de 65 ans et plus.

Je suis donc très contente, monsieur Lindsay, que vous ayez des statistiques un peu plus définies, qui établissent une différence entre les femmes de 65 à 75 ans, celles de 75 à 85 ans et celles de 85 ans et plus. En effet, c'est la réalité d'aujourd'hui et il faut se rendre compte de cette réalité parce que ces femmes âgées de plus de 75 ans sont les plus pauvres. Alors, il faudrait peut-être essayer, à compter d'aujourd'hui, de ne plus les intégrer aux statistiques des personnes de plus de 65 ans.

Madame Townson, vous avez indiqué ce qui suit dans votre ouvrage intitulé « Réduire la pauvreté parmi les femmes âgées: le potentiel des politiques en matière de revenu de retraite »:

Les politiques en matière de revenu de retraite pourraient servir à réduire la pauvreté des générations âgées futures et à garantir la sécurité économique des femmes âgées. Cependant, les politiques publiques en matière de revenu de retraite doivent tenir compte des causes de la pauvreté parmi les femmes âgées [...]

Nous connaissons toutes et tous les différentes causes de pauvreté chez les femmes. Nous en avons énuméré quelques-unes, à savoir le travail à temps partiel, les responsabilités familiales, un salaire moins élevé.

Envoyez-vous des solutions concrètes dans le but de permettre aux femmes âgées, actuelles et futures, d'avoir une meilleure fin de vie et de meilleures pensions?

[Traduction]

Mme Monica Townson: J'ai déjà mentionné certaines de ces recommandations dans mon exposé. Le rapport que vous avez peut-être compulsé comporte cependant des recommandations beaucoup plus détaillées. De toute manière, il faut s'attaquer au problème sur divers fronts.

Si l'on veut étudier la situation des femmes avant qu'elle n'atteigne l'âge de la retraite, il faut savoir comment divers programmes traitent certaines d'entre elles, comme par exemple les mères de famille monoparentales vivant d'aide sociale. Justement, selon une analyse du Conseil national du bien-être social, les niveaux actuels d'aide sociale sont inférieurs à ceux des années 80, si l'on tient compte de l'inflation et du fait que la plupart des femmes ayant perdu leur emploi ne sont plus jugées admissibles à l'assurance-emploi et que leurs salaires étaient très faibles.

Certes, nous pourrions étudier chacun de ces sujets pris isolément, mais j'estime qu'il nous faut plutôt une sorte de stratégie nationale, grâce à laquelle nous pourrions examiner tous ces programmes afin de voir dans quelle mesure ils permettent aux femmes de mettre des fonds de côté.

Je songe par exemple à la proposition faite par certains témoins entendus ici à l'intention des personnes à faible revenu — il s'agit d'un régime d'épargne imposé d'avance qui permettrait aux gens d'épargner en vue de la retraite et dont les montants économisés ne seraient pas grevés d'impôt une fois qu'ils les retireraient.

Le problème en l'occurrence, c'est que la plupart des femmes ayant de faibles revenus — et la plupart des femmes sont effectivement très faiblement rémunérées — n'ont pas d'argent de reste à cotiser. Par conséquent, il faudrait peut-être accorder à certaines d'entre elles un supplément, de manière à ce qu'elles disposent de prestations bonifiées une fois rendues à l'âge de leur retraite, pour améliorer le RPC des personnes à faible revenu.

Pendant les années 80, une proposition provenant du Québec voulait que le RPC accorde des pensions de retraite plus élevées à ceux et celles qui, en raison de leur faible rémunération, n'auraient pas été en mesure d'épargner de grosses sommes, qu'à ceux qui auraient gagné des salaires plus élevés. Il y a toute une gamme de moyens à notre disposition. Toutefois, aucun n'est une panacée, si vous me passez l'expression.

Là où je veux en venir c'est qu'il faut tenir compte de l'ensemble de la situation et concevoir une stratégie globale.

• (1615)

[Français]

Mme Nicole Demers: Merci beaucoup, madame Townson.

Madame Glover, à propos du pourcentage que représente le salaire des femmes par rapport à celui des hommes, Mme Townson nous a parlé de 63 p. 100 alors que vous avez parlé de 82 p. 100. Il y a 20 points de différence entre les deux. Comment expliquez-vous cela?

[Traduction]

Mme Barbara Glover: Merci d'avoir posé la question, parce que j'ai parlé si rapidement que je n'ai pas eu la chance de bien expliquer. Je pourrais demander de l'aide aux représentants de Statistique Canada, parce qu'ils sont des experts en méthodologie.

Les chiffres dont je me suis servi comparaient les salaires horaires moyens. La raison pour laquelle j'ai agi ainsi, c'était pour comparer des pommes avec des pommes: par exemple, une personne qui travaille pendant une heure gagne combien d'argent, par rapport à une personne qui travaille une heure dans un autre emploi.

Lorsqu'on fait des comparaisons pour l'année entière, on inclut des éléments comme le fait que les femmes travaillent généralement moins pendant une année, ce qui fait qu'il est plus difficile de savoir si le salaire est différent chez une personne qui a un certain niveau d'éducation ou de formation. Cette personne obtient-elle le même salaire horaire qu'une autre personne?

Parlons des médecins. Je ne sais pas ce que touchent les médecins en une heure, mais disons qu'ils gagnent 100 \$. C'est probablement un montant un peu trop bas. Si on examine l'année entière, les femmes médecins travaillent en moyenne moins d'heures que les hommes médecins, et si on compare leur revenu annuel moyen, une partie de la différence s'explique par le nombre d'heures de travail. Voilà un exemple.

Si on tente d'examiner la question de savoir si les femmes et les hommes obtiennent des salaires différents pour le travail semblable qu'ils effectuent et les mêmes niveaux d'éducation, je crois qu'il faut probablement examiner le salaire horaire. Par contre, si on veut examiner la question du nombre d'heures — c'est-à-dire pour savoir si les femmes travaillent moins d'heures — il faudrait probablement avoir recours au salaire annuel.

Je lis souvent dans les documents ou les journaux des articles qui indiquent que certaines personnes disent que les femmes sont moins payées pour chaque heure travaillée, à raison de 70 p. 100 du salaire des hommes. Ce n'est pas tout à fait ce que cela signifie.

[Français]

Mme Nicole Demers: Ne croyez-vous pas que si elles travaillent moins d'heures, c'est qu'elles ont plus de travail et de responsabilités à assumer à la maison? Ne devraient-elles pas recevoir une compensation financière en échange de ce travail?

[Traduction]

Mme Barbara Glover: Je n'en suis pas certaine. Je n'y ai pas pensé.

La présidente: Merci.

Poursuivons avec Mme Smith.

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Merci beaucoup.

J'aimerais remercier les témoins d'être ici aujourd'hui pour participer à cette analyse très importante de la sécurité économique des aînés. Vous avez parlé des femmes qui ont plus de 85 ans; cela m'a touché. De nombreuses femmes ont plus de 85 ans au pays.

Quelqu'un pourrait-il parler en détail de ce qu'il ou elle sait non seulement au sujet de leur nombre, mais également au sujet des défis auxquels ces personnes font face? J'ai été tout particulièrement surprise par l'observation qui a été faite par M. Lindsay, je crois, selon lequel l'aspect financier est très important, mais il faut également envisager le soutien social, parce que de nombreuses questions surviendront bientôt de ce côté.

Je vous demanderais donc de me donner une réponse aussi brève que possible, parce que j'aimerais partager mon temps de parole avec Mme Davidson.

• (1620)

M. Colin Lindsay: Mon commentaire général irait dans la même voie que ce que Mme Demers a indiqué; nous travaillons également à la question des aînés. Lorsque l'on regarde les aînés, les gens ont tendance à les envisager comme un groupe homogène. Mais en fait, il y a trois groupes distincts, si on envisage la population du point de vue statistique.

Il y a les femmes âgées entre 65 et 74 ans, qui constituent souvent l'âge d'or. À ce moment, les femmes ont généralement le même état

de santé que les gens de moins de 65 ans, ont de bons revenus, et ont le temps d'en profiter.

La période allant de 75 à 84 ans constitue la phase de transition. Par la suite, au sein de la population de 85 ans et plus, on voit vraiment les problèmes qui sont habituellement associés à la vieillesse: de faibles revenus, le fait de vivre seul, le besoin de soutien social. C'est à cet âge que l'on peut vraiment voir ces facteurs.

Ce qui est inquiétant, à l'heure actuelle, c'est que l'on parle d'une population relativement limitée au Canada, soit environ 10 p. 100 du nombre total des aînés, mais il s'agit du segment de la population des aînés qui croît le plus rapidement. Au bout du compte — je ne me souviens pas des dates exactes, mais à un certain moment, d'ici deux ou trois décennies — il y aura autant de personnes au Canada âgées de plus de 85 ans que nous avons d'aînés aujourd'hui.

Mme Joy Smith: Très bien, madame Davidson. Je vais partager mon temps avec vous.

Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC): Merci, madame la présidente.

J'ai simplement une observation pour M. Lindsay, puis une autre question pour Mme Townson.

Vous avez dit quelque chose au sujet des femmes de plus de 85 ans: à l'heure actuelle, il y a... avez-vous dit six ou huit personnes dans le groupe d'âge des pourvoyeurs de soins — de 45 à 65 ans — pour chaque personne de plus de 85 ans?

M. Colin Lindsay: Oui.

Mme Patricia Davidson: Et vous avez dit que ce nombre allait diminuer pour atteindre quatre...

M. Colin Lindsay: Environ 4,5, oui.

Mme Patricia Davidson: ... et cela augmentera la charge pour le groupe d'âge des pourvoyeurs de soins?

M. Colin Lindsay: Oui.

Mme Patricia Davidson: Je dirais donc que le nombre de personnes de plus de 85 ans ayant quelqu'un pour s'occuper d'elle diminuera, et que la charge augmentera pour l'aide sociale, plutôt que pour le groupe d'âge des personnes de 45 à 65 ans. Il ne s'agit d'une observation.

M. Colin Lindsay: Oh, oui.

Mme Patricia Davidson: Madame Townson, j'ai été également surprise de voir les différences entre vos chiffres et ceux avancés par Mme Glover. Pourriez-vous faire des commentaires sur les statistiques qui ont été présentées?

Mme Monica Townson: Je ne suis pas certaine de savoir de quels chiffres vous parlez.

Mme Patricia Davidson: Il s'agit de la différence pour ce qui est du pourcentage de femmes qui touchent des salaires moins élevés que ceux des hommes. Mme Glover vient de l'expliquer en réponse à Mme Demers. L'une parlait du salaire total annuel; l'autre parlait du salaire horaire, en comparant des pommes avec des pommes. Est-ce que c'est ce que vous pensez de ces chiffres?

Mme Monica Townson: Les chiffres que j'utilisais étaient les revenus moyens des femmes comparés à ceux des hommes sur une année.

Mme Patricia Davidson: Donc ces chiffres ne comparent pas réellement le même nombre d'heures travaillées; il s'agit d'une période d'un an. Est-ce...?

Mme Monica Townson: Vous avez raison. Et Mme Glover disait que l'une des raisons pour expliquer cette différence est le nombre différent d'heures de travail, et, bien entendu, c'est vrai. En fait, même lorsque les femmes et les hommes travaillent à temps plein en théorie, les femmes travaillent en moyenne moins d'heures par semaine que les hommes, et ce, pour les raisons auxquelles Mme Demers faisait référence, je crois: les femmes ne peuvent souvent pas faire d'heures supplémentaires, par exemple, parce qu'elles ont souvent des responsabilités familiales.

Il faut également indiquer que même si on tient compte des taux horaires, très souvent, les femmes gagnent moins que les hommes par heure. Cette situation explique en partie les types d'emplois occupés par les femmes, dont le salaire horaire est souvent moins élevé que pour les emplois occupés par des hommes. Il peut y avoir de nombreuses raisons pour justifier l'écart salarial dans cette situation.

Mme Patricia Davidson: Je crois que vous avez également parlé de l'incapacité des femmes à toucher des prestations d'assurance-emploi, par rapport aux hommes.

Mme Monica Townson: Oui.

Mme Patricia Davidson: Pourriez-vous en parler un peu plus, je vous prie? Pourquoi?

Mme Monica Townson: Les règles ont changé en 1996, comme je l'ai indiqué, et elles sont devenues beaucoup plus strictes pour ce qui est de l'admissibilité. Tout d'abord, il faut travailler un certain nombre d'heures pendant les 52 semaines précédentes pour être admissible à des prestations. Lorsque les règles ont changé, le nombre d'heures travaillées a doublé, et même triplé dans certains cas, et de nombreuses personnes n'accumulent donc pas le nombre d'heures requis.

En deuxième lieu, si une personne quitte son emploi pour certains motifs qui ne sont pas des motifs valables en vertu de la loi, cette personne est pénalisée et ne peut toucher de prestations.

Troisièmement, le fait d'obtenir des prestations ou non dépend du taux de chômage de la région où on vit, du fait de savoir si une personne a travaillé au cours des deux années précédentes, et ainsi de suite. Il s'agit d'un système très compliqué. Mais il pourrait y avoir une femme, par exemple, qui a occupé un emploi rémunéré pendant des années, puis le quitte soudain pour avoir un enfant. Elle prendra peut-être quelques années, pour ensuite tenter de se retrouver un emploi. Elle sera alors considérée comme une personne qui redevient membre de la population active, et devra travailler pendant environ 900 heures.

• (1625)

Mme Patricia Davidson: Elle doit donc repartir à zéro.

Mme Monica Townson: Exactement. Au lieu de tenir compte du fait qu'elle a occupé un emploi rémunéré pendant longtemps, elle doit réellement, comme vous dites, repartir à zéro. Toute une série de motifs ont été inclus dans la loi lorsqu'elle a été modifiée en 1997 ou 1998, ce qui fait qu'il est presque impossible pour la plupart des gens d'être admissibles à des prestations.

La présidente: Madame Davidson, c'est tout.

Mme Patricia Davidson: Merci.

La présidente: Nous allons poursuivre avec Mme Mathysen.

Mme Irene Mathysen (London—Fanshawe, NPD): Merci, madame la présidente.

Merci beaucoup pour les renseignements que vous nous avez communiqués. J'ai tant de questions. Je vais commencer avec Mme Townson.

Vous avez mentionné un de vos rapports qui avait été financé par Condition féminine Canada. Je me demande à quel point il est important de faire ce type de recherche. Quelle valeur ont ces recherches pour ce qui est de notre capacité, au Parlement, de réagir aux besoins des femmes dans la collectivité?

Mme Monica Townson: Vous abordez clairement ici des questions politiques, mais si vous voulez mon opinion personnelle, je crois qu'il est essentiel de disposer de ce type de preuve de l'inégalité des femmes. Si nous n'avons pas ces données, alors nous ne pouvons pas exercer de pressions pour que la situation change; nous ne connaissons alors pas les différences ni les inégalités.

Les renseignements que je viens de vous donner au sujet de l'assurance-emploi, par exemple, font partie d'une étude que je viens de terminer avec une autre personne pour le fonds de recherche stratégique de Condition féminine Canada. L'étude devait être publiée en mars et, maintenant, elle ne sera pas publiée. Malheureusement, vous n'aurez pas accès à ces renseignements, à moins que je ne trouve quelqu'un d'autres pour la publier. Il est très regrettable que vous n'aurez plus accès au type de renseignements dont vous avez besoin pour savoir où il faut exercer des pressions ou quelles recommandations formuler.

Mme Irene Mathysen: Merci.

Je me demande à quel point le manque de logements abordables et le fait que nous n'ayons pas de programme national de garderies contribue à la pauvreté chez les femmes.

Mme Monica Townson: Je crois qu'il s'agit d'un facteur très important. La question des garderies est un gros problème, en particulier pour les familles monoparentales dont la mère peut recevoir de l'aide sociale, puis vouloir cesser d'en recevoir mais ne pas être en mesure de trouver des places de garderie subventionnées. Il existe un manque énorme de places, en particulier dans certaines régions du pays. Voilà pourquoi, il est presque impossible pour les femmes de subvenir à leurs propres besoins.

Il ne s'agit pas simplement d'une question de pouvoir trouver un emploi rémunéré; il s'agit également de pouvoir suivre des cours et obtenir une formation plus poussée pour améliorer ses compétences. Par exemple, si une personne est coincée dans un emploi dont la rémunération est très faible et aimerait obtenir un emploi dont la rémunération est plus élevée, mais qu'elle a besoin de formation ou d'éducation supplémentaire, alors il lui faut des services de garde d'enfants pour pouvoir obtenir cette éducation. Si les services ne sont pas disponibles, la personne ne peut avancer et elle se trouve donc coincée à toucher un salaire très peu élevé.

Mme Irene Mathysen: Merci.

J'aimerais poser une question à Mme Glover et Mme Poter. Une organisation de femmes qui oeuvre dans le domaine de la protection des femmes en milieu rural nous a indiqué qu'il y avait des problèmes précis concernant les besoins des femmes vivant en milieu rural. Parmi ces problèmes, on trouve l'isolement, l'économie déprimée des régions rurales, de même que l'inadéquation ou le manque de disponibilité de garderies, de services de soins de santé et de transport.

Le ministère des Ressources humaines et du Développement social offre-t-il des programmes précis qui permettraient de répondre aux besoins très précis des femmes vivant en milieu rural?

Mme Barbara Glover: Il y a des programmes non spécifiques — simplement, bien entendu, l'assurance-emploi et des mesures actives. Je comprends que cela touche à la fois l'aspect revenu et l'aspect mesures actives, et il est important de le mentionner, simplement parce que le programme est si massif. Nous nous concentrons souvent sur les prestations d'assurance-emploi, mais bien entendu, il y a aussi environ 2 milliards de dollars qui sont dépensées partout dans le pays pour des éléments comme les subventions salariales, l'acquisition de compétences et le perfectionnement. Il ne s'agit que d'un programme.

À l'automne, le gouvernement a annoncé une initiative ciblée pour les travailleurs âgés, un programme national évalué à 70 millions de dollars qui est beaucoup plus orienté sur le sujet dont vous parlez. Il s'agit d'un programme visant les travailleurs âgés déplacés dans des régions où le taux de chômage est élevé — pas Toronto ni Montréal, mais des régions où le taux de chômage est plus élevé. Le programme vise les personnes qui ont perdu leur emploi et qui ont été déplacés pour différentes raisons. Il peut s'agir d'une usine qui a fermé ses portes, d'une usine de pâtes et papier qui a fermé, et ainsi de suite. Cette annonce a été faite à l'automne, et les programmes sont mis en place actuellement.

Voilà deux programmes auxquels je pense immédiatement. Mon travail se concentre davantage sur l'emploi et le marché du travail.

Il y a également une stratégie moins ciblée et plus générale, qui s'occupe de ces questions; s'il s'agit de la stratégie emploi jeunesse, qui tente d'aider les jeunes, hommes et femmes, à bien entreprendre leur carrière sur le marché du travail. Cette stratégie se concentre davantage sur les jeunes à risque.

Il faut également parler des programmes pour les Autochtones. Bien entendu, il doit y avoir une composante rurale. Le ministère dépense beaucoup d'argent, par le truchement des programmes pour les Autochtones, pour tenter de les aider à entrer sur le marché du travail. Une grande partie du travail est fait dans les réserves; une partie est également réalisée dans les régions urbaines. L'objectif est de se concentrer sur les obstacles à la participation au marché du travail.

Voilà donc, en quatre minutes, un petit survol du type de programmes dont nous disposons pour aider les gens à entrer sur le marché du travail.

• (1630)

Mme Irene Mathysen: Le ministère a-t-il réalisé des recherches précises sur les inégalités dont font l'objet les femmes désavantagées qui tentent d'obtenir des prestations d'assurance-emploi?

Je pense au fait que certaines femmes touchant un salaire peu élevé et certaines travailleuses autonomes travaillent à temps partiel. Nous avons entendu des témoignages selon lesquels seulement un tiers de ces femmes, en dépit du fait qu'elles contribuent à l'assurance-emploi, peuvent en réalité avoir accès à des prestations. Et même si elles y ont accès, elles n'obtiennent que 55 p. 100 de leur revenu, et il semble qu'il soit difficile de survivre avec ce type de revenu.

Je me demandais si vous aviez fait des recherches. Que pouvez-vous nous dire au sujet de l'exactitude de cette situation en particulier?

Mme Barbara Glover: Je peux vous dire que je ne suis pas une experte dans le domaine de l'assurance-emploi.

Je sais qu'une vaste gamme d'études ont été réalisées sur ce dont vous avez parlé. Je sais qu'une étude portant sur le fait de savoir si les femmes qui travaillent à temps partiel devraient obtenir de

prestations de maternité et parentales a été présenté au comité en mai ou en juin.

Ce sont de très bonnes questions. Je ne suis pas une experte en la matière, et il semble que je n'ai pas le temps de répondre aux questions, et vous voudrez peut-être poser des questions supplémentaires.

La présidente: Merci.

Nous allons maintenant commencer le deuxième tour de table. Chaque personne dispose de cinq minutes pour poser des questions.

Monsieur Dhaliwal, vous avez cinq minutes.

M. Sukh Dhaliwal: Merci, madame la présidente.

J'aimerais remercier les témoins d'être venus et d'avoir fait un excellent travail sur les femmes âgées dans notre société.

Madame la présidente, ma circonscription de Newton-Delta Nord est très diversifiée culturellement et économiquement. Elle montre le vrai visage de notre nouveau Canada.

J'aimerais poser une question au groupe d'experts. Quelles conclusions avez-vous tirées sur les femmes qui ont déjà pris leur retraite? Vous avez déjà prévu un avenir plus prometteur aux femmes qui prendront leur retraite par rapport à celles qui l'ont déjà prise — soit les femmes qui travaillaient fort ou qui n'avaient pas de régime de retraite ou d'autres ressources, comme les REER. Ma circonscription est majoritairement composée de ces femmes.

Ma circonscription comporte également beaucoup d'immigrantes, qui font sans doute face à d'autres défis.

Avez-vous des suggestions à nous faire sur la sécurité économique de ces femmes?

Mme Monica Townson: Les femmes et les hommes qui immigreront au Canada se retrouvent dans une situation particulièrement difficile, car ils risquent de ne pas avoir vécu assez longtemps au pays pour être admissibles à certaines prestations. Ainsi, par exemple, comme d'autres témoins vous l'ont dit, il faut avoir vécu au Canada pendant au moins dix ans pour toucher les prestations du RPC ou de la sécurité de la vieillesse.

Lors de rencontres, des gens m'ont parlé de membres de leur famille qui avaient immigré au Canada à titre d'immigrants appartenant à la catégorie du regroupement familial et qui ne pouvaient toucher ces prestations car ils n'avaient pas vécu au moins dix ans au Canada. D'autres m'ont parlé d'immigrants qui étaient sur le marché du travail, mais qui n'y travaillaient pas depuis aussi longtemps que les gens nés au Canada. Ces personnes ne pourront pas travailler le même nombre d'années et ne recevront donc pas autant de prestations.

Ainsi, par exemple, les gens touchent des prestations au prorata dans le cadre du Programme de la sécurité de la vieillesse. Cela dépend du nombre d'années que vous avez vécu dans le pays. Le Régime de pensions du Canada est basé sur les cotisations que vous y versez.

Le RPC pose également problème pour les immigrants, car les prestations sont calculées à partir d'une période de cotisation qui débute à l'âge de 18 ans. Bien que vous ne vous trouviez peut-être pas au Canada à cet âge-là, la période de cotisation remonte néanmoins à cette date.

Dans mon rapport, j'ai recommandé que l'on examine le calcul de ces prestations afin de tenir compte des gens qui n'ont pas été au pays depuis aussi longtemps.

Le Canada a signé des ententes de sécurité sociale avec certains pays. Elle permet aux immigrants d'améliorer leurs prestations en ajoutant le nombre d'années qu'ils ont cotisé au programme de sécurité sociale dans leur pays d'origine au nombre d'années de cotisation au Canada.

En revanche, nous n'avons pas conclu d'ententes de sécurité sociale avec tous les pays. En fait, nos immigrants les plus récents nous proviennent de pays avec lesquels nous n'avons pas conclu d'ententes, comme on peut le voir, par exemple, en Asie du Sud-Est. Bon nombre de ces pays ne jouissent pas des mêmes types de programmes de sécurité sociale que nous.

Il s'agit donc d'un problème de taille pour les immigrants. Je crois qu'il faudrait entreprendre une étude pour voir comment nous pourrions modifier nos programmes afin d'offrir de meilleures prestations aux immigrants qui n'ont pas vécu au Canada pendant très longtemps.

• (1635)

M. Sukh Dhaliwal: Est-ce que les autres témoins voudraient ajouter quelque chose?

M. Colin Lindsay: Je pourrais vous fournir des chiffres pour vous donner des éclaircissements.

Monica a tout à fait raison. Qu'elles vivent seules ou en famille, les immigrantes âgées risquent davantage que les autres femmes âgées d'avoir un faible revenu. À l'heure actuelle, environ 70 p. 100 — du moins c'était le cas lors du recensement de 2001 — des immigrantes âgées vivent en-dessous du seuil de faible revenu.

La bonne nouvelle, si je puis m'exprimer ainsi, c'est que les conditions de logement des immigrantes sont très différentes de celles des femmes nées au Canada. Les immigrantes âgées sont beaucoup plus susceptibles de vivre avec leur famille. Ainsi, le nombre de ces femmes vivant seules est sensiblement inférieur à la moyenne de la population. C'est une catégorie dans laquelle on retrouve un peu de tout.

M. Sukh Dhaliwal: Madame Townson, vous avez mentionné que vous aviez besoin d'une étude exhaustive sur ces questions. Pour compléter la question de Mme Mathysen, qui portait sur l'élimination des fonds pour Condition féminine Canada, avez-vous d'autres ressources qui vous permettraient de mener une telle étude? Est-ce que ces réductions vont nuire à votre travail?

La présidente: Il vous reste une demi-minute pour répondre à cette question, parce que son temps de parole est écoulé.

Mme Monica Townson: Très bien.

Les universités ont entrepris des études, mais elles sont très théoriques. Condition féminine Canada finançait une recherche axée sur la politique qui était plus pratique, si vous voulez, et qui était axée plus particulièrement sur les analyses sexospécifiques, qui sont effectuées dans certaines universités.

D'après mon expérience, les études universitaires ont tendance à être plutôt inaccessibles pour le public. Elles ne sont pas très compréhensibles, si vous voulez. Elles prennent beaucoup de temps avant d'être complétées, imprimées et publiées. Quand elles sont finalement prêtes, elles risquent de ne plus être à jour. On ne peut pas vraiment comparer ces études à la recherche que l'on menait grâce au financement de Condition féminine Canada.

La présidente: Merci.

Nous allons maintenant céder la parole à M. Stanton, pour cinq minutes.

M. Bruce Stanton (Simcoe-Nord, PCC): Merci, madame la présidente.

J'aimerais remercier le groupe d'experts d'être venu cet après-midi pour nous parler de cette question cruciale.

Les observations formulées cet après-midi m'ont fortement intéressé. J'ai été particulièrement ravi d'apprendre que, si l'on comparait la situation actuelle à celle d'il y a 10 ou 15 ans ou à celle d'il y a quelque années, nous constaterions que les écarts se sont resserrés. Si vous étudiez les tendances depuis le début des années 90 et que vous notez l'augmentation dans les niveaux de scolarité supérieure — et là je parle toujours des femmes — ainsi que l'augmentation de la participation au marché du travail, vous verrez que tous ces points semblent converger. Ces résultats semblent prévoir une tendance très positive, ou du moins, c'est ce que nous indiquent les statistiques.

J'aimerais donc poser cette question aux témoins de Statistique Canada. Je sais que un des membres du comité vous a peut-être déjà posé cette question, mais j'aimerais savoir quelle direction prendra cette tendance? Allons-nous continuer à combler cet écart? Comme on nous l'a expliqué, l'écart du taux salarial est de l'ordre de 85,7 p. 100 et il existe toute une série d'autres résultats positifs. Serait-il raisonnable de suggérer que nous allons continuer à voir des améliorations? Je vous demanderais donc de sortir votre boule de cristal.

• (1640)

M. Colin Lindsay: Monsieur Stone.

M. Leroy Stone: Vous avez présenté une bonne vue d'ensemble. Comme on vous l'a dit, le problème tient au fait que certaines catégories de la population font face à des difficultés et ont besoin d'attention. En revanche, le bilan global témoigne d'une amélioration générale.

M. Bruce Stanton: Je vous remercie de cette question. Je suis d'accord avec vous.

Cela dit, quelles devraient être les priorités, selon votre analyse des données que nous possédons et sur lesquelles il y a eu un suivi au cours des dernières années? Si nous devons nous concentrer sur les sous-groupes très importants qui nécessitent le plus d'attention, du point de vue de la politique gouvernementale, que devrions-nous faire?

Si je regarde votre analyse, qui porte sur la sécurité économique des femmes âgées, si je me fonde sur ces données — et je ne veux pas dire que les femmes âgées ne doivent pas être prises en compte — j'ai l'impression que nous ne résoudrons pas tous les problèmes si nous nous concentrons uniquement sur ce groupe.

Ma question s'adresse aux représentants de RHDCC ou à Mme Townson.

Mme Barbara Glover: Voulez-vous commencer?

Mme Monica Townson: La question que j'ai soulevée dans mon exposé et sur laquelle nous devrions nous concentrer, à mon avis, c'est celle des personnes qui seront âgées à l'avenir, c'est-à-dire les jeunes femmes. Comme je l'ai dit dans mon exposé, il est trop optimiste de penser que l'écart continuera à se combler, et ce, pour diverses raisons. Le fait est qu'il y a moins de régimes de pension et que les régimes de pension en milieu de travail sont moins généreux...

M. Bruce Stanton: Excusez-moi de vous interrompre, mais s'il y a plus de femmes sur le marché du travail, cela ne signifie-t-il pas par conséquent que les revenus des régimes de pension augmenteront également à l'avenir?

Mme Monica Townson: Non. Ce que je dis, c'est que moins de travailleurs sont protégés par un régime de pension de retraite fourni par leur employeur.

M. Bruce Stanton: Je comprends. Vous ne parlez pas du régime public de pensions.

Mme Monica Townson: Non. Le régime public de pensions est offert à tous ceux qui répondent aux critères d'admissibilité dont nous avons parlé précédemment — c'est-à-dire qu'il faut avoir atteint un certain âge, etc.

Pour commencer, les employeurs offrent moins de régimes de pensions. Bon nombre de femmes ont encore des salaires moins élevés, même si l'écart a tendance à se combler pour celles qui ont fait des études universitaires. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une minorité. Seule une minorité de femmes possèdent un diplôme universitaire. Il y en a plus qu'il y a 20 ans ou 30 ans, mais elles sont encore en minorité. Les salaires des femmes sont encore moins élevés, souvent trop peu élevés pour qu'elles puissent économiser elle-même de l'argent.

Deuxièmement, la mentalité veut encore que les femmes soient responsables de leur famille. Même si certains hommes sont prêts à faire leur part, la tâche n'est pas encore partagée également.

Troisièmement, il y a le vieillissement de la population et l'hypothèse que les personnes âgées seront prises en charge par leur famille signifie qu'un nombre de plus en plus grand de femmes devront s'occuper de parents âgés. Par conséquent, elles pourraient être obligées de prendre leur retraite plus tôt, avant d'avoir été en mesure d'accumuler un fonds de pension suffisant pour assurer leur propre retraite.

En raison de toute une gamme de facteurs il sera plus difficile aux retraités de l'avenir de jouir de la même sécurité économique que les aînés actuels. Nous devrions probablement essayer de résoudre ces autres questions afin de pouvoir régler certains de ces problèmes.

• (1645)

M. Bruce Stanton: Je suis désolé, mon temps est écoulé.

Merci beaucoup.

La présidente: Vous pourrez participer au prochain tour de table.

Passons maintenant à madame Barbeau, pour cinq minutes.

[Français]

Mme Vivian Barbot (Papineau, BQ): Madame Townson, vous avez parlé d'un rapport. J'aimerais que vous nous disiez de quel rapport il s'agit, d'autant plus qu'il serait utile pour nos travaux, selon vous. J'aimerais aussi savoir pourquoi il ne sera pas publié.

Je trouve un peu ironique de parler comme on le fait de pauvreté chez les personnes âgées. On sait très bien, pour le vivre personnellement, que l'âge arrive avec le temps. Une personne qui est pauvre quand elle est jeune va l'être quand elle sera plus âgée, et ce, pour la simple et bonne raison qu'on n'a pas de mesures réelles pour réduire la pauvreté. On dit que les femmes sont parmi les plus pauvres, en particulier les femmes immigrantes, handicapées ou autochtones. Rien n'est réellement fait pour que d'une manière systémique, on vienne à bout de cette pauvreté. Tout ce qu'on applique, ce sont des palliatifs. C'est ce qu'on faisait quand ces femmes étaient jeunes, et c'est ce qu'on continue à faire maintenant.

Il y a de nouvelles mesures; on coupe des subventions à droite et à gauche. Ce sont toujours les mêmes qui écopent.

On a beaucoup misé sur l'éducation. Dans votre rapport — et ici, je crois qu'il s'agit plus particulièrement de Mme Glover —, vous dites que les femmes occupent maintenant des emplois ou étudient dans des domaines autrefois réservés aux hommes, et que ça va changer la donne. Bien sûr, ça va changer un peu les choses. Il reste que les femmes sont toujours aux prises avec la conciliation travail-famille et l'aide aux personnes de la famille. Les choses changent, mais le salaire des femmes continue à être moins élevé.

Au Québec, 60 p. 100 des personnes qui embrassent la profession de médecin sont des femmes. Or, elles occupent des emplois de médecins salariés, donc moins rémunérés, et ne sont pas spécialistes. Des facteurs systémiques expliquent cette situation. Tant qu'on ne les prendra pas en considération, il y aura toujours un écart. Il va tendre à être moins élevé dans le cas des femmes plus scolarisées, mais il va encore exister. Nous allons donc traîner ce fardeau toute notre vie, de sorte qu'en règle générale, la condition des femmes ne sera jamais égale à celle des hommes. J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet.

Par ailleurs, une fois qu'on a pris connaissance de ce que révèlent les statistiques, j'aimerais savoir quelles mesures sont prises. Y a-t-il des programmes ou des projets visant à faire que les jeunes femmes soient conscientes de cette réalité? Les incite-t-on d'une manière particulière à adopter des stratégies personnelles qui leur permettent, si ce n'est plus tard, de faire en quelque sorte concurrence aux hommes sur ce plan? Sinon, est-ce que, génération après génération, on va laisser la même situation se perpétuer et ces personnes subir le poids de cette approche?

[Traduction]

La présidente: La personne qui répondra à cette question dispose d'une minute et demie.

Mme Barbara Glover: Je vais répondre cette fois-ci et je vais essayer de parler vite.

Je suis d'accord en partie avec ce que vous dites. Je suis d'accord sur le fait que les femmes deviennent médecins mais qu'elles sont généralistes, et même lorsqu'elles sont généralistes, souvent elles ne travaillent pas le même nombre d'heures.

Cela nous ramène à la question posée il y a un instant, une question à laquelle il est difficile de répondre. Allons-nous entièrement combler le fossé? Je répondrai à cette question par une autre: est-ce bien nécessaire?

Quand j'ai étudié les statistiques, j'ai essayé de faire une prévision claire: l'écart sera-t-il comblé, oui ou non? Mais je me demandais s'il doit vraiment être entièrement comblé et s'il faudrait demander aux femmes médecins de travailler autant d'heures que leurs collègues masculins. Je me suis demandé si cela serait possible. Devrais-je dire à ma fille qu'elle devrait travailler 70 ou 80 heures par semaine?

Je réponds donc à cette question par une question.

• (1650)

La présidente: Vous avez dix secondes.

[Français]

Mme Vivian Barbot: Bien sûr, ce n'est pas nécessaire, mais il faut tenir compte de ce facteur sur le plan social. Je veux bien que nos filles ne travaillent pas autant d'heures, mais il y a alors un prix à payer.

[Traduction]

La présidente: Merci, madame.

Passons maintenant à Mme Mathysen, pour cinq minutes.

Mme Irene Mathysen: Merci, madame la présidente.

Voici ma question. Fait-on à RHDSC une analyse des politiques en fonction du sexe?

Mme Barbara Glover: Oui.

Mme Irene Mathysen: La raison pour laquelle je pose cette question n'est pas liée précisément à RHDSC. J'ai constaté dans ma circonscription que l'Agence canadienne du revenu met en doute les déclarations de certaines femmes au sujet du crédit d'impôt pour enfants. Dans certains cas, lorsqu'une femme sans conjoint a demandé le crédit, elle a fait l'objet d'une enquête et s'est fait dire qu'elle n'aurait plus droit au crédit. Lorsque ces femmes vivaient sans conjoint depuis un certain nombre de mois ou d'années, on leur a dit qu'elles devraient rembourser le crédit sous forme d'impôt.

J'ai l'impression qu'il devrait y avoir dans divers ministères des gens pour défendre les intérêts des femmes afin qu'il existe un mécanisme permettant d'éviter des cas aussi malheureux.

On demande à ces femmes de fournir trois documents prouvant qu'elles ne vivent pas avec un homme, et Revenu Canada a demandé également trois documents à leur ex-conjoint pour prouver que les couples étaient séparés. Dans certains cas, l'ex-conjoint était hostile et a refusé de fournir des documents. Ces femmes étaient affolées. Elles étaient terrifiées à l'idée d'avoir à rembourser des milliers de dollars, qu'on ne les croit pas, ou pire encore, que leur vie privée était menacée parce qu'elles devaient demander au propriétaire de leur logement de fournir une lettre indiquant qu'elles vivaient sans conjoint.

À mon avis, ces efforts de défense des droits sont importants dans tous les ministères. Cela pourrait-il se faire dans votre ministère? Devrait-on trouver un tel service dans chaque ministère?

Mme Barbara Glover: Dans notre ministère, nous effectuons des analyses comparatives entre les sexes. Je dois dire que bon nombre des programmes dont les femmes bénéficient visent à corriger les difficultés que connaissent les femmes sur le marché du travail et les problèmes des femmes en matière de revenu.

Vous avez prévu tenir, je crois, une réunion d'information avec des fonctionnaires de RHDSC sur la question de l'analyse comparative entre les sexes. Vous y aurez tout le temps dont vous avez besoin pour examiner ce que nous faisons et comment nous le faisons.

Mme Irene Mathysen: Je n'ai pas eu l'occasion de poser de questions aux représentants de Statistique Canada.

Vous avez mentionné trois rapports: *Les femmes au Canada*, *Le patrimoine canadien* et *Nouvelles frontières de recherches au sujet de la retraite*. Ces rapports ont-ils fait l'objet d'une analyse comparative entre les sexes? Avez-vous examiné ces rapports dans l'optique de l'égalité des sexes et de leurs répercussions sur les femmes?

M. Colin Lindsay: C'est l'objet même du rapport *Les femmes au Canada*.

[Français]

Mme Sylvie Michaud: On a recueilli des données sur la sécurité financière au niveau des familles. Par contre, il est difficile d'établir la sécurité financière, c'est-à-dire ce qui va à chacun, quand les membres d'un couple habitent ensemble. Les caractéristiques sur l'emploi, le travail et les programmes de pension sont établies par genre. Mme Townson a dit que la couverture des femmes en matière de programmes de pension était moins élevée que chez les hommes. Or, celle-ci a augmenté chez les femmes et a diminué chez les

hommes, ce qui fait qu'en 2005, elle était assez semblable, soit de 40 p. 100. Il existe des couches particulières où les écarts sont importants. Dans le secteur des services, par exemple, la couverture en matière de programmes de pension est moins élevée chez les femmes. Il faut porter une attention spéciale à ces groupes.

Par ailleurs, la taille de l'échantillon constitue un problème. Nous voulions nous pencher sur les personnes de 75 ans et plus, mais parce que notre budget ne nous permettait pas d'en faire davantage, la taille de notre échantillon était de 9 000 personnes. Pour ce qui est des personnes attachées, j'ai parlé de trois groupes: moins de 45 ans, 45 ans à 64 ans, et 65 ans et plus. C'est la limite de ce qu'on peut faire en termes d'analyse par genre.

[Traduction]

M. Leroy Stone: Le livre élabore sur quatre thèmes. L'un d'eux est la femme et la famille. Dans la partie qui traite des populations vulnérables, nous avons inclus l'un des ouvrages de Monica, qui met principalement l'accent sur les femmes.

Mme Irene Mathysen: Je vous remercie.

J'aimerais revenir aux femmes des régions rurales et aux difficultés particulières auxquelles elles font face. Statistique Canada a-t-il fait de la recherche en ce qui concerne la situation de ces femmes en milieu rural?

• (1655)

M. Colin Lindsay: Je sais que certains rapports importants ont été préparés sur les régions rurales du Canada, mais nous n'avons pas étudié la situation de certains groupes cibles. Nous avons insisté sur l'importance que revêtirait un tel rapport. Nous avons préparé une foule de publications — sur les Autochtones, les immigrants et les groupes de ce genre. Je ne crois pas que nous ayons fait beaucoup de travail important sur cet aspect, et c'est probablement un aspect qui devrait être étudié.

La présidente: Je vous remercie.

Monsieur Petit.

[Français]

M. Daniel Petit (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Merci.

Bonjour à vous qui êtes venus nous rencontrer aujourd'hui. Ma question s'adresse surtout à Statistique Canada, soit à M. Lindsay ou Mme Michaud.

Je viens du Comité de la justice, où l'on essaie de protéger les femmes âgées, entre autres dans les cas d'invasions du domicile. On essaie d'élaborer des lois sévères. Bien sûr, on a de la difficulté.

Monsieur Lindsay, les provinces et les territoires doivent collaborer avec vous de façon à ce que vous puissiez voir l'ensemble de ce qui se passe et donner des réponses. Vous savez sans doute qu'on a tenu un vote à la Chambre des communes hier et que le Bloc québécois a voté contre Statistique Canada, c'est-à-dire contre l'idée qu'on vous transfère des renseignements dans les cas de tumeurs malignes. Les libéraux, le NPD et nous avons voté en faveur de cette mesure. C'est ce qu'il est important de comprendre, à mon avis.

Vous dites que Statistique Canada a besoin de l'aide des autres provinces. Comment procédez-vous pour recueillir les renseignements dont vous avez besoin? Vous adressez-vous aux ressources humaines de Québec, des territoires? Y a-t-il un pendant de Statistique Canada au Québec?

[Traduction]

La présidente: À l'ordre.

Monsieur Petit, nous traitons ici de la sécurité économique des femmes âgées. Pouvons-nous nous en tenir à la question, je vous prie, au lieu de bloquer qui que ce soit? Si vous avez une question particulière à poser au sujet de la sécurité du revenu pour les femmes âgées, je vous demanderais de bien vouloir la poser.

[Français]

M. Daniel Petit: J'avais besoin de poser cette question, madame la présidente.

Vous avez déposé un plan qui traite du patrimoine. Dans les 10 provinces, la common law ou le droit civil s'applique. Dans ma province, il s'agit du droit civil. Dans le cadre de ce système de droit, le patrimoine est divisé en deux, qu'il s'agisse d'un mariage ou d'une séparation de fait, et ça inclut les fonds de retraite. Selon la Régie des rentes du Québec, il y a un partage en deux dans les cas de divorce, de décès, et ainsi de suite. Au niveau fédéral, c'est le Régime de pensions du Canada qui s'applique et c'est différent.

Vous faites état de statistiques sur les personnes de 60 ans et plus. Vous parlez du cycle d'accumulation du patrimoine. Je vous ai demandé d'où vous teniez vos renseignements. J'aimerais aussi savoir si vous avez tenu compte du droit civil au Québec, un système complètement différent. Dans le cadre de celui-ci, la division du patrimoine fait en sorte qu'un homme ou une femme peut obtenir, à l'âge de 60 ans, la moitié du patrimoine de l'autre personne, qu'il ou elle ait travaillé ou non. Avez-vous pris en compte ces particularités?

Mme Sylvie Michaud: La réponse courte est non. Pour cette raison, on a procédé par famille économique. Vous voyez que le patrimoine est rapporté de façon globale, soit au niveau de la famille économique. Pour ce qui est des personnes seules, les statistiques se trouvant en-dessous portent sur les personnes ne faisant pas partie d'une famille économique. Il peut s'agir de personnes qui ont toujours été seules ou qui sont séparées. On indique la situation des personnes par genre, autrement dit par sexe.

M. Daniel Petit: D'accord. Merci.

La présidente: Il vous reste une minute.

M. Daniel Petit: Si je comprends bien, l'approche que vous avez adoptée dans ce rapport, qui vise à nous aider, est globale. C'est exact?

Mme Sylvie Michaud: La ligne verte représente les familles économiques. Si la famille est un couple, ça représente la valeur totale du patrimoine du couple.

M. Daniel Petit: Quand vous parlez d'hommes ou de femmes ne vivant pas en famille, il s'agit par exemple de personnes séparées, divorcées, etc.

• (1700)

Mme Sylvie Michaud: Ce sont des personnes qui restent seules ou des personnes qui habitent ensemble sans toutefois être unies par les liens du mariage.

M. Daniel Petit: Merci.

Merci, madame la présidente.

[Traduction]

La présidente: Nous allons maintenant passer à Mme Stronach. Vous avez cinq minutes.

L'hon. Belinda Stronach (Newmarket—Aurora, Lib.): Je vous remercie, madame la présidente.

Je tiens à vous remercier de vous être joints à nous aujourd'hui.

Plusieurs d'entre vous ont abordé la nécessité d'adopter un programme national pour les aidants étant donné que la population

du Canada est vieillissante et, comme M. Lindsay l'a indiqué dans son exemple, les filles ont une responsabilité accrue. J'espère que lorsque je serai vieille, mon fils assumera lui aussi des responsabilités accrues.

Vous pourriez peut-être aborder certaines des données qui indiquent la nécessité d'un tel programme. Quels sont les éléments qui devraient faire partie d'une bonne politique d'élaboration d'un programme national d'aidants?

M. Colin Lindsay: Nous pouvons vous donner quelques chiffres. Je n'en ai pas beaucoup qui me viennent spontanément à l'esprit.

Comme je l'ai déjà dit, 70 p. 100 des femmes âgées de plus de 85 ans sont invalides. Nous avons ventilé ce nombre et demandé aux personnes dans ce groupe d'âge le genre d'aide dont elles ont besoin. Près de 25 p. 100 ou 30 p. 100 d'entre elles indiquent qu'elles ont besoin d'aide pour des choses relativement simples comme faire l'épicerie ou gérer leurs finances. La technologie moderne pose beaucoup de difficultés à ces personnes. Nous vivons à l'époque d'Internet et des guichets automatiques, et certaines personnes qui ne s'y connaissent pas sont intimidées par ce genre de choses.

Je peux vous envoyer la liste des chiffres précis, mais vous constaterez que 20 p. 100, 25 p. 100, 30 p. 100 des personnes dans ce groupe d'âge éprouvent des difficultés avec ce genre d'activités.

Mme Monica Townson: Je pourrais peut-être ajouter quelque chose. Il existe beaucoup de documents sur les aidants, particulièrement le travail de Janet Fast de l'Université de l'Alberta où, à l'aide de données provenant de Statistique Canada, elle présente les répercussions sur ceux qui s'occupent des personnes âgées, et indique entre autres que les aidants doivent souvent prendre une retraite anticipée, réduire leurs heures de travail rémunérées, doivent parfois prendre congé, ne sont pas libres pour exercer des fonctions qui pourraient favoriser leur avancement, et ce genre de choses. C'est donc un facteur qui influe sur le moment où ces personnes prennent elles-mêmes leur retraite et sur leur capacité à toucher un revenu, entre autres. Les études qu'elle a faites renferment beaucoup d'information, de même que les études faites par d'autres personnes.

L'hon. Belinda Stronach: Vous avez dit qu'elle s'appelait Janet Fast?

Mme Monica Townson: Janet Fast et Norah Keating. Vous constaterez qu'elles ont préparé une documentation assez importante sur ce sujet.

L'hon. Belinda Stronach: Existe-t-il des pays que vous pourriez également citer à titre d'exemples de pays progressistes qui ont élaboré une stratégie à l'intention des aidants pour les membres de la deuxième génération qui doit s'absenter du travail pour s'occuper de ses parents? Existe-t-il d'autres pays à votre connaissance qui se débrouillent bien à cet égard, qui ont adopté une stratégie efficace?

Mme Monica Townson: Je ne connais pas suffisamment bien ce domaine pour être en mesure de vous le dire. Je peux peut-être vous raconter une anecdote qui risque de vous amuser ou de vous horripiler.

J'ai récemment participé à un cas fondé sur la Charte des droits, dans le cadre duquel une femme qui avait dû s'absenter de son emploi rémunéré pour s'occuper d'un membre de sa famille qui était handicapé prétendait qu'elle devrait avoir droit à la disposition d'exclusion pour soins du RPC. Sa demande a été rejetée par le tribunal d'appel qui a invoqué comme raison que s'il lui accordait une exclusion, alors les gens qui offrent bénévolement leurs services aux boy scouts réclameraient eux aussi une exclusion. Apparemment, le tribunal était incapable de faire la distinction entre le fait de s'occuper d'un être humain à charge et de travailler bénévolement pour les boy scouts, et les avocats du ministère de la Justice ont adopté la même approche.

L'hon. Belinda Stronach: C'est très malheureux.

La présidente: Il vous reste une minute, madame Stronach.

L'hon. Belinda Stronach: Merci beaucoup.

L'hon. Carolyn Bennett: En ce qui concerne la sécurité du revenu, je sais que l'Alberta a élaboré un programme pour protéger les personnes âgées de la fraude et des personnes qui veulent leur subtiliser de l'argent. Avez-vous des statistiques qui indiquent dans quelle mesure ce phénomène est répandu et savez-vous s'il existe une mesure à l'échelle du Canada que nous pourrions prendre pour lutter contre ce problème?

• (1705)

M. Colin Lindsay: Dans deux semaines, le 27 février, une nouvelle publication de Statistique Canada paraîtra — je suppose que nous pouvons en faire la promotion ici — intitulée *Un portrait des aînés au Canada*. Je n'ai pas travaillé à cette publication. Elle doit paraître dans deux semaines. Je sais qu'elle renferme certains renseignements à ce sujet. Cette publication devrait donc être disponible à ce moment-là.

La présidente: Je vous remercie.

Nous allons passer à Mme Davidson. Vous avez cinq minutes.

Mme Patricia Davidson: Très bien. Je vous remercie, madame la présidente.

J'ai simplement quelques brèves questions. J'ai entendu beaucoup d'information ici aujourd'hui à laquelle je ne m'attendais pas. J'ai entendu beaucoup plus d'information encourageante que ce à quoi je m'attendais. Je suis très heureuse que vous soyez tous ici pour présenter vos exposés, parce que je pense que cela nous a certainement permis d'en savoir un peu plus.

Dans le cadre de la présente étude, nous avons entendu dire qu'il faut revoir l'assurance-emploi, notre processus de pension public, l'aide sociale, l'aide juridique, tous ces éléments qui interviendraient. J'ai également entendu dire que nous devons nous concentrer sur la jeune génération afin que lorsqu'elle accédera à l'âge d'or, il existera des programmes à son intention. On a également beaucoup parlé de certains groupes peut-être les plus défavorisés ou certains qui ont le plus de difficultés à surmonter, qu'il s'agisse de parents célibataires, d'immigrants, de personnes handicapées, de femmes autochtones, ou de personnes qui se rangent dans la catégorie des aidants, en raison des problèmes de pension et d'absence du travail.

J'aimerais demander à tous ceux qui veulent bien répondre si, mis à part ces éléments, il y a d'autres aspects que vous considérez d'une grande importance et sur lesquels nous devrions nous pencher.

Mme Barbara Glover: Mon exposé s'articule en fait autour d'un élément fondamental, à savoir l'éducation, le changement monumental qui s'est produit chez la dernière génération. Je sais que nous parlons des femmes qui entrent sur le marché du travail, et cela en

fait partie, mais l'élément réellement fondamental c'est l'éducation. Si vous remontez dans le temps, jusqu'aux années 60, 70, 80, 90, qu'est-ce qui a changé d'une génération à l'autre?

J'ai lu une étude qui m'a rappelé que les filles se débrouillaient toujours mieux que les garçons à l'école secondaire, mais n'allaient pas à l'université. Il y a eu un changement d'attitude. Aujourd'hui, nous profitons des avantages que représentent les femmes qui vont au collège, à l'université, qui obtiennent des maîtrises et des doctorats. C'est un aspect important de l'évolution du marché du travail que nous constatons.

Mme Patricia Davidson: Proposeriez-vous que nous étudions les tendances en matière d'éducation, et quels pourraient être les difficultés ou les obstacles à cet égard?

Mme Barbara Glover: Cela revient à la question de l'écart. Je sais que tout le monde s'interroge sur ce à quoi ressemblera cet écart à l'avenir. Je pense que vous avez entendu différentes opinions à ce sujet, mais dans tous les cas, ce ne sont que des conjectures: nous essayons tous d'imaginer les attitudes qui changeront, la façon dont les gens changeront et la façon dont leur situation pourrait changer. Ce qui est généralement accepté, c'est que le principal changement qui a influé sur la place des femmes sur le marché du travail, c'est en fait le niveau d'instruction. Il s'agit certainement d'un important point de départ pour prévoir ce qui se produira à l'avenir.

Mme Patricia Davidson: Quelqu'un d'autre veut-il répondre?

Mme Monica Townson: J'allais moi aussi parler d'éducation, mais dans une optique différente, et peut-être que Mme Demers ou quelqu'un d'autre l'a mentionné. À savoir informer les gens pour qu'ils soient en mesure de planifier leur avenir.

Statistique Canada a fait un sondage, dont vous avez peut-être entendu parler, où il interrogeait les gens à propos de leur connaissance concernant les pensions et les régimes de pension. Les résultats du sondage ont indiqué une absence effarante de connaissance à propos des régimes de pension, certaines personnes croyant avoir un régime de pension au travail et n'en ayant pas, et d'autres qui ne comprenaient pas comment fonctionnait le RPC ou la Sécurité de la vieillesse. Et c'est le cas, tant pour les femmes que pour les hommes. Il est tout à fait indispensable de communiquer ce genre d'information, et ce pourrait être une recommandation que votre comité pourrait formuler. Ce serait très utile.

La présidente: Vous avez une demi-minute si vous voulez faire des commentaires.

Mme Patricia Davidson: Non, j'ai terminé. Je vous remercie.

La présidente: Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer à Mme Demers. Vous avez cinq minutes.

[Français]

Mme Nicole Demers: Merci, madame la présidente.

Monsieur Lindsay ou madame Townson, vous avez parlé plus tôt de femmes qui devaient retourner à la maison pour prendre soin de leurs proches. Je pense que c'est déjà commencé.

Je fais partie de ce qu'on appelle la génération sandwich. Il y a deux générations avant nous et deux autres après nous. Jusqu'à il y a deux ans, je me suis occupée de ma grand-mère, qui était âgée de 94 ans. Je m'occupe de ma mère, qui a 78 ans. J'ai un fils hémophile de 36 ans et j'ai un petit-fils de 14 ans, dont j'ai la garde. Les femmes sont toujours présentes, n'est-ce pas?

Le fait qu'on n'ait rien dit sur les femmes silencieuses, sans revenu, sans chèque et sans domicile fixe est ce qui m'inquiète le plus. Elles sont de plus en plus nombreuses dans nos grandes métropoles. Savez-vous quel est leur nombre à l'heure actuelle, comment on peut les rejoindre et ce qu'on peut faire pour les aider à intégrer la force ouvrière, autrement dit le marché du travail? Est-ce que des études sur ce sujet ont été réalisées?

C'est désespérant de voir toutes ces femmes dans de telles situations. Il y a beaucoup de femmes autochtones, mais il y a aussi un bon nombre de femmes qui viennent de milieux variés. Compte tenu du nombre de personnes qui n'ont ni chèque ni revenu et qui n'ont pas accès à un emploi, je pense que les statistiques sur le chômage sont vraiment faussées. S'il y a un million d'enfants pauvres au Canada, c'est qu'ils ont des parents pauvres.

• (1710)

[Traduction]

M. Colin Lindsay: Sur le plan strictement statistique, c'est un problème avec lequel Statistique Canada se débat depuis des années: comment peut-on inclure ces personnes? Sylvie pourrait probablement vous en parler un peu plus, parce qu'elle administre des sondages. Dans une grande mesure, les sondages se font auprès des ménages, c'est-à-dire des personnes qui vivent dans une résidence, et comment fait-on alors pour sonder des personnes qui n'ont pas de résidence? Il ne fait aucun doute que c'est là un très grand problème.

[Français]

Mme Sylvie Michaud: Honnêtement, nous n'avons pas beaucoup d'information pour cette source.

Si j'avais un autre groupe à ajouter, ce serait les femmes qui vivent seules et qui ont entre 45 et 64 ans. Cela vaudrait la peine de porter attention à ce groupe. Il s'agit d'un groupe qui a été identifié par Ressources humaines et Développement social Canada. Après une séparation, une femme qui a été hors du marché du travail éprouve des difficultés à le réintégrer. C'est peut être un groupe où les femmes se trouvent dans des situations vulnérables. Maintenant, quant à savoir si ces femmes ont un logement ou pas, on n'a pas beaucoup d'information à ce sujet.

Je crois qu'on est en train de mettre sur pied un programme statistique pour essayer d'examiner la condition des Autochtones, particulièrement ceux vivant dans des réserves. Dans notre enquête sur la population active, on a commencé à aller chercher de l'information. À compter de l'été prochain, on devrait être en mesure de publier des chiffres sur les Autochtones.

Mme Nicole Demers: Merci.

Madame Townson ou madame Glover, voulez-vous répondre?

[Traduction]

Mme Monica Townson: J'ajouterais simplement qu'évidemment les sans-abri, les personnes qui n'ont pas d'adresse permanente, ne sont pas admissibles à l'aide sociale, donc il s'agit d'un énorme problème. Je ne suis pas spécialiste de la question, mais je pense que les gouvernements municipaux, certainement à Toronto et dans d'autres grandes villes, essaient de s'attaquer à ce problème, mais cela est loin d'être facile.

Mme Barbara Glover: Je tenais simplement à dire qu'en ce qui concerne les sans-abri, ni Virginia ni moi-même ne sommes des spécialistes dans ce domaine. Il y a des gens dans notre ministère; nous avons effectivement un programme, comme vous le savez, qui a été récemment renouvelé. Donc, je pense qu'à ce sujet, je vous

obtiendrai l'information dont nous disposons, si cela vous convient, et je la transmettrai au comité. Bien sûr, vous avez tout à fait raison.

[Français]

Mme Nicole Demers: Merci, madame Glover.

Madame Townson, qu'est-ce qu'il faudrait pour que soit publié votre rapport qui devait être publié en mars mais qui ne le sera pas?

[Traduction]

Mme Monica Townson: Selon les conditions de mon contrat, si Condition féminine Canada ne le publie pas, j'en récupère les droits et je pourrai trouver quelqu'un d'autre pour le publier, ce que je suis d'ailleurs en train de faire.

La présidente: Madame Demers, merci.

Mme Mathysen posera la dernière question.

Mme Irene Mathysen: Je vous remercie, madame la présidente.

J'aimerais donner à Mme Townson la possibilité de répondre à la question que j'ai déjà posée à propos des femmes en milieu rural, parce qu'il m'intéresse beaucoup d'entendre ce que vous avez à dire.

Mme Monica Townson: Il se trouve que je fais partie du Comité consultatif de Statistique Canada sur les conditions sociales. Nous avons eu récemment une réunion au cours de laquelle on nous a dit que cette division de Statistique Canada se trouve en fait à faire beaucoup de travail à l'heure actuelle sur les collectivités rurales. Il s'agit plus ou moins d'une nouvelle orientation. Peut-être que d'autres employés de Statistique Canada pourraient vous fournir plus de précisions à cet égard. Je ne suis pas sûre si ce travail porte précisément sur les femmes, mais il ne fait aucun doute que sur le plan statistique, on s'intéresse davantage aux collectivités rurales.

• (1715)

La présidente: Vous avez quatre minutes.

Mme Irene Mathysen: Tant que ça?

La présidente: Vous pouvez partager votre temps de parole avec quelqu'un d'autre, si vous le souhaitez.

Mme Irene Mathysen: Non, j'ai d'autres questions à poser.

Mais en fait, je les ai peut-être déjà toutes posées.

Est-ce que quelqu'un...?

La présidente: Il y a un renseignement que vous n'avez pas traduit en chiffres concrets. Tout le monde vous a interrogée au sujet des différentes statistiques. Vous avez donné les statistiques, entre autres, que 58 p. 100 des femmes ont un emploi. Arrêtons-nous aux femmes de 25 à 54 ans. Je suis comptable de formation; je dirais donc qu'il y a un écart de 30 ans et une distribution sur 30 ans. On nous a dit qu'à l'heure actuelle des personnes âgées vivent dans la misère. Vous avez déclamé une litanie de statistiques, mais que signifient-elles dans les faits?

Je vous laisse le temps d'y réfléchir et vous pourrez répondre à ma question dans votre déclaration finale. Je vais accorder quelques minutes à Mme Smith pour qu'elle puisse poser ses questions.

Mme Joy Smith: Merci beaucoup.

Je veux revenir à la question des salaires faibles ou élevés des personnes d'âge mûr, celles qui appartiennent à la « génération sandwich ». Les personnes de ce groupe d'âge sont particulièrement nombreuses. Madame Glover, que savons-nous actuellement au sujet de la situation financière et sociale de ces gens?

Mme Barbara Glover: Comme je m'occupe essentiellement de la population active, je ne suis pas bien placée pour répondre à des questions d'ordre social. Je peux toutefois confirmer que les femmes de 55 à 64 ans sont moins nombreuses que les jeunes femmes ou que les hommes à participer au marché du travail. Évidemment, je n'ai pas ce tableau à la portée de la main. J'en ai 10 000 avec moi, mais pas celui-là. Je pense que la proportion sera inférieure à 50 p. 100. Excusez-moi, je viens de trouver le tableau en question: c'est un ratio bizarre, pour les personnes de 55 ans et plus, la proportion de femmes par rapport aux hommes, ce qui n'est pas...

Le problème découle du fait que les femmes de cet âge sont beaucoup moins nombreuses à avoir un emploi que les hommes; je ne crois pas que la proportion soit de 50 p. 100. Évidemment, dans deux minutes, quelqu'un va me tendre un excellent tableau, mais je n'arriverai pas à le déchiffrer.

Quelqu'un d'autre devrait répondre à votre question au sujet des répercussions sociales et du revenu. Virginia ou les fonctionnaires de Statistique Canada pourraient peut-être le faire.

Quant au marché de l'emploi, je parcours le tableau assez rapidement, mais il semble que seulement le tiers des femmes de 55 ans et plus y participent.

La présidente: Je vous remercie.

Mme Mathysen s'est souvenue de la question qu'elle voulait poser. Elle a la parole.

Mme Irene Mathysen: En effet, cela m'est revenu.

La question s'adresse aux fonctionnaires du ministère des Ressources humaines et du Développement social ou à n'importe quel témoin qui souhaite y répondre. Ce matin, j'ai rencontré un groupe de femmes. Le gouvernement fédéral a prolongé le congé de maternité jusqu'à une année. Cependant, la plupart des garderies n'acceptent pas d'enfants de moins de 18 mois. Le gouvernement fédéral devrait-il intervenir? Cette situation peut susciter beaucoup de stress et aussi de tracas financiers. A-t-on pris en considération cette réalité à laquelle les femmes se heurtent?

Mme Virginia Poter: Nous sommes tout à fait au courant de ce manque de continuité. Vous savez sans doute que les services de garde à l'enfance sont du ressort provincial et que les dispositions relatives au congé de maternité prévues par le régime d'assurance-emploi sont de compétence fédérale. Que je sache, il n'est pas question en ce moment de prolonger les prestations d'assurance-emploi, mais nous pourrions nous renseigner à ce sujet pour vous.

Mme Irene Mathysen: Oui, je vous en serais reconnaissante.

Quelqu'un d'autre veut commenter?

• (1720)

[Français]

Mme Sylvie Michaud: L'Enquête nationale longitudinale sur les enfants et les jeunes pourrait peut-être vous donner un peu d'information sur ce sujet. Cette enquête qui existe depuis 1994 est parrainée par Ressources humaines et Développement social Canada et s'intéresse au développement des enfants. Il y a des informations sur différents aspects. Il y a peut-être des questions spécifiques dans cette enquête qui pourraient vous aider.

Si vous voulez avoir plus d'information sur le sujet, je peux vous donner le nom de la gestionnaire à contacter: il s'agit de Jacqueline Mayda.

[Traduction]

La présidente: Madame Mathysen, voulez-vous céder une partie de votre temps de parole à M. Dhaliwal, si on a répondu à votre question?

Mme Irene Mathysen: Oui, volontiers.

La présidente: Monsieur Dhaliwal, vous avez deux minutes.

M. Sukh Dhaliwal: Merci, madame la présidente.

Qu'en est-il des femmes qui ont déjà pris leur retraite, des femmes sous-employées, des femmes immigrantes et des femmes autochtones? Les données dont vous disposez indiquent-elles une amélioration de leur situation?

Mme Monica Townson: Je ne crois pas avoir l'information nécessaire pour répondre à votre question. Il est parfois difficile de subdiviser les statistiques en groupes précis, en groupes ethniques, par exemple. Les fonctionnaires de Statistique Canada ont peut-être cette information, mais d'après mon expérience, elle n'est pas toujours disponible. Il est donc difficile de savoir si la situation de certains groupes de femmes s'est améliorée.

M. Sukh Dhaliwal: Croyez-vous que leur situation financière est susceptible de s'améliorer dans l'avenir?

Mme Monica Townson: Cela dépendra en bonne partie de la mesure dans laquelle elles occuperont un emploi rémunéré. Les femmes de certains groupes ethniques ont un taux de participation à la population active inférieur à celui des femmes nées au Canada. Les spécialistes du marché du travail qui sont ici voudront peut-être ajouter quelque chose.

Mme Barbara Glover: En effet, les immigrantes de fraîche date sont moins nombreuses à participer au marché du travail. Ce fait a naturellement des conséquences pour leur situation financière, non seulement aujourd'hui mais également dans l'avenir.

M. Sukh Dhaliwal: Les « conséquences » dont vous parlez seront-elles positives ou négatives pour leur sécurité financière?

Mme Barbara Glover: Statistique Canada a publié un excellent document la semaine dernière sur la pauvreté chez les immigrants. Bien entendu, la situation n'est pas reluisante. Depuis une dizaine d'années, les immigrants se heurtent à d'énormes obstacles sur le marché du travail. Leur situation est beaucoup moins favorable que celle des cohortes antérieures d'immigrants au Canada. J'ai oublié le titre du rapport, mais c'est peut-être *La pauvreté et l'immigration*.

La présidente: Merci.

Je remercie les témoins d'avoir bien voulu nous consacrer du temps et nous faire profiter de leurs connaissances. Si vous avez d'autres renseignements que vous souhaitez nous communiquer, n'hésitez pas à nous les faire parvenir.

Comme je le fais toujours, je vais donner deux minutes à l'ensemble des témoins s'ils souhaitent prendre la parole.

Madame Townson, à vous.

Mme Monica Townson: Merci.

Vous avez indiqué que nous vous avons tous donné des statistiques. Je sais que les statistiques peuvent être arides, mais nous en avons besoin pour faire comprendre les enjeux et les difficultés. Il est important d'en prendre connaissance et de ne pas se limiter à penser uniquement aux personnes qu'on connaît et aux difficultés qu'elles peuvent éprouver. Il faut considérer la situation du plus grand nombre. À mon avis, l'élaboration d'une politique ne doit pas reposer sur les renseignements qu'on peut avoir au sujet de cas isolés. Nous avons besoin des statistiques pour étayer nos arguments.

Par ailleurs, si la situation des femmes âgées d'aujourd'hui s'est grandement améliorée au cours des vingt ou trente dernières années, cette amélioration ne va pas nécessairement se poursuivre. Il faut se pencher sur la situation des femmes qui prendront leur retraite dans l'avenir.

La présidente: Madame Glover.

Mme Barbara Glover: J'aimerais récapituler le suivi dont nous avons convenu. Nous vous ferons parvenir plus de renseignements sur les sans-abri et nous encouragerons les gens à poser des questions sur l'analyse différenciée selon les sexes lors de la prochaine réunion des fonctionnaires du ministère.

J'enverrai à votre comité le document de Statistique Canada sur l'immigration et la pauvreté, parce que je n'avais pas les renseignements avec moi.

Dans ma déclaration initiale, j'ai signalé que nous allons travailler avec l'OCDE afin d'examiner cet aspect du marché du travail dans tous les pays de l'OCDE. Cela me semble absolument fascinant. Nous vous ferons parvenir également ce rapport-là, mais ce ne sera pas avant au moins six mois.

• (1725)

La présidente: Merci.

M. Lindsay ou Mme Michaud.

[Français]

Mme Sylvie Michaud: C'est Garnett Picot qui a écrit l'article en particulier.

Il y a eu des questions concernant les immigrants et les Autochtones. Pour faire un peu de publicité, je dirai que les données du recensement seront diffusées à partir du mois de mars. C'est vraiment avec les données du recensement qu'on peut comprendre la situation de groupes particuliers, comprendre ce qui se passe pour les gens de 75 ans, de 85 ans et plus dans et hors réserve.

Pour les mois à venir, à partir du mois de mars et pour la prochaine année, vous aurez de l'information à jour qui vous aidera dans vos discussions.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Le mardi 20 février nous devrions recevoir, mais c'est à confirmer, l'Association des femmes autochtones du Canada et l'Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible du Canada. Elles nous présenteront peut-être un point de vue différent.

Je vous remercie encore d'avoir été des nôtres.

Merci aux membres du comité.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.